

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission du tourisme et du patrimoine

Mardi 18 novembre 2025

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Approbation du règlement d'ordre intérieur.....	1
AUDITIONS	1
Rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) – Capacité d'accueil de la petite enfance en Région wallonne.....	1
Désignation d'un rapporteur.....	1
Intervenants : M. le Président – Mme Sophie Fafchamps – Mme Valérie Bluge.	
Audition de M. Hubert, Conseiller à la Cour des comptes.....	1
Intervenants : M. le Président – M. Olivier Hubert, Conseiller à la Cour des comptes.	
Échange de vues.....	3
Intervenants : M. le Président – Mme Marisol Revelo Paredes – Mme Sophie Pécriaux – Mme Sophie Fafchamps – Mme Bénédicte Linard – Mme Véronique Durenne – Mme Loubna Azghoud – M. Olivier Hubert, Conseiller à la Cour des comptes – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Confiance au président et au rapporteur.....	21
LISTE DES INTERVENANTS	22
ABRÉVIATIONS COURANTES	23

COMMISSION DU TOURISME ET DU PATRIMOINE

La Commission du tourisme et du patrimoine du Parlement de Wallonie et la Commission de l'enfance, de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse, des maisons de justice, de la santé, des droits des femmes et de l'égalité des chances du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se réunissent conjointement le mardi 18 novembre 2025 au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, rue de la Loi à 1000 Bruxelles.

Le présent compte rendu a été réalisé en collaboration avec le greffe du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Présidence de M. Eddy Fontaine, Président.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 20 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Approbation du règlement d'ordre intérieur

M. le Président. – Nous devons adopter le règlement d'ordre intérieur qui a été validé en Conférence des présidents et que vous avez reçu ce lundi 17 novembre 2025.

À l'unanimité des membres, la Commission adopte le règlement d'ordre intérieur.

AUDITIONS

Rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) – Capacité d'accueil de la petite enfance en Région wallonne

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'audition sur le rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) – Capacité d'accueil de la petite enfance en Région wallonne.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner deux rapporteurs. Pour le Parlement de Wallonie, quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Je propose Mme Desalle comme rapporteuse.

M. le Président. – Pour le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je propose Mme Durenne comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mmes Desalle et Durenne sont désignées en qualité de rapporteuses.

Audition de M. Hubert, Conseiller à la Cour des comptes

M. le Président. – La parole est à M. Hubert.

M. Olivier Hubert, Conseiller à la Cour des comptes. – La Cour des comptes a audité l'accueil de la petite enfance en Région wallonne. Cet audit a été publié le 16 juin 2025. L'accueil de la petite enfance répond à plusieurs enjeux sociétaux en luttant contre la pauvreté infantile, les inégalités sociales et de santé, et en facilitant l'accès à l'emploi des parents, en particulier des femmes.

D'une part, l'audit avait pour objet de déterminer si les objectifs de création de places d'accueil étaient atteints, pertinents et pilotés. D'autre part, les travaux portaient sur l'impact financier de la politique d'accueil de la petite enfance et de ses récentes réformes.

L'investissement dans l'accueil de la petite enfance s'élevait pour la Communauté française à 293 millions d'euros en 2023 pour 45 391 places d'accueil, dont 32 417 places en Région wallonne. Si le nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans a diminué sensiblement au cours de cette dernière décennie, pour passer en Région wallonne de 98 362 à fin 2013 à 86 901 à fin 2023, il

reste néanmoins nécessaire d'accroître le nombre de places pour atteindre le taux de couverture minimale souhaité.

Pour répondre aux besoins en la matière, la politique d'accueil poursuit des objectifs complémentaires, mais qui peuvent s'avérer difficilement conciliables du point de vue budgétaire. Il s'agit en effet simultanément d'accroître les capacités d'accueil et d'améliorer leur qualité, de rendre la prise en charge des enfants plus accessible financièrement pour les parents et de renforcer l'attractivité du métier de puéricultrice qui connaît actuellement un déficit de vocation.

Concernant les objectifs et leur pilotage, la Cour des comptes a constaté que la Région wallonne atteint un taux de couverture de 49 % pour les enfants de moins de 3 ans, notamment grâce à la forte fréquentation de la maternelle pour les enfants de 2,5 à 3 ans. En revanche, concernant l'objectif propre à la Communauté française, qui vise 50 % de taux de couverture, la Cour des comptes a constaté que celui-ci n'était que de 37,3 % en Région wallonne à la fin 2023. Le rapport du comité d'experts estimait, en septembre 2025, à 16 000, le nombre de places encore manquantes en Communauté française pour atteindre l'objectif fixé.

Les travaux d'audit ont mis en relief la nécessité d'instaurer au sein de l'Office de la naissance et de l'enfance un monitoring et une culture de l'évaluation afin de définir des objectifs plus précis et d'accompagner de manière efficiente les structures en difficulté.

Tout d'abord, le recours à l'appel à projets comme outil de création de places est inadéquat. En effet, si l'appel public a le mérite de la transparence, il apparaît toutefois que les contraintes inhérentes à cette méthode favorisent l'abandon de projets. Par exemple, les appels portant sur des périodes pluriannuelles poussent à la remise de projets immatures. La longueur des délais entre deux appels empêche de réagir de manière souple aux nombreuses pertes de places : 2 639 places ont été perdues entre 2013 et 2022. C'est d'ailleurs pour pallier le risque d'abandon que le dernier plan Cigogne a retenu dans une première phase un nombre plus important qu'attendu de projets, soit + 13,5 %. La Déclaration de politique communautaire 2024-2029 annonce à cet égard la mise en œuvre d'une nouvelle approche : le droit de tirage.

L'audit a ensuite posé le constat que, malgré la création récente d'un dossier unique à disposition des parents, les informations recueillies par l'ONE ne permettent ni d'objectiver le nombre de places à créer ni d'en préciser les caractéristiques. Par ailleurs, le suivi du réseau d'accueil est une initiative récente, toujours en cours d'installation.

Au moment de l'audit, les informations transmises par les milieux d'accueil à l'ONE ne permettent de

connaître de manière suffisante ni leur situation financière ni les motifs d'abandon et de fermeture de places. La qualité des données transmises et l'architecture des banques de données présentent en effet des lacunes. À défaut d'informations précises, il n'est pas possible de s'assurer de la pertinence des réformes et des mesures ponctuelles de soutien élaborées pour soutenir les structures.

La Cour des comptes recommande donc d'améliorer le processus de suivi des milieux d'accueil afin de répondre aux besoins de pilotage de la politique et de s'assurer que les moyens alloués atteignent leurs objectifs dans le respect des principes d'économie et d'efficacité. La Cour des comptes appelle également en préambule du prochain contrat de gestion de l'ONE à une réflexion multidimensionnelle portant sur tous les aspects de la politique en regard des moyens disponibles. Pour appuyer cette réflexion, la Cour des comptes a estimé isolément les mesures adoptées pour chacun des trois axes complémentaires d'action, à savoir l'attractivité du métier, l'accessibilité des milieux d'accueil et le soutien aux structures.

L'équipe d'audit a tout d'abord examiné la volonté d'amélioration des conditions de travail du personnel, qui se traduit par le passage au statut de salarié des accueillantes conventionnées et par la revalorisation du barème du personnel et de leurs conditions de fin de carrière.

Selon les estimations de la Cour des comptes, ces deux réformes représentent un surcoût de respectivement 14 millions et 10 millions d'euros pour la Wallonie. L'objectif d'amélioration des conditions d'accessibilité pour les parents s'est traduit, à partir de 2023, par la gratuité de l'accueil pour les enfants dont l'un des parents est en situation de précarité – à savoir, dispose du statut de bénéficiaire de l'intervention majorée – ainsi que par une modération de l'intervention pour les familles monoparentales. Le coût pour l'ONE de ces deux volets est estimé pour 2023 à 3,4 millions d'euros.

Cette dernière disposition destinée aux familles monoparentales a été remplacée en janvier 2025 par une intervention proportionnelle au revenu. Ces mesures, visant également les moyens et bas revenus, prévoient une participation financière des parents progressive en fonction de quatre tranches de revenu. Un maximum journalier, fixé à 45 euros, complète le dispositif. Le coût pour l'ONE des mesures relatives à la PFP est évalué à quelque 930 000 euros pour 2025.

Enfin, la Cour des comptes a audité les dispositifs d'amélioration du soutien financier aux milieux d'accueil. La réforme des mesures de soutien a été adoptée par le Gouvernement de la Communauté française en 2019 avec pour ambition d'être pleinement mise en œuvre au 31 décembre de cette année au terme d'une période transitoire.

Dans cet intervalle, des solutions provisoires d'urgence ont été apportées pour soutenir les milieux d'accueil confrontés à de multiples crises, telles que celle de la covid-19, de l'énergie ou des coûts de la construction. La réforme des milieux d'accueil de la petite enfance est centrée sur une intervention publique variable selon le niveau d'accessibilité sociale et selon le degré de disponibilité horaire des structures.

Un financement de base couvrant le poste de directeur est octroyé. La version initiale de la réforme MILAC prévoit également que, en fonction des ambitions des milieux d'accueil, le financement de base serait assorti d'une subvention d'accessibilité qui se serait traduite par le financement de personnel d'accueil à raison de 1,5 équivalent temps plein pour sept places et de personnel PMS pour les crèches. Une subvention d'accessibilité renforcée pouvait également être octroyée sous la forme d'un financement complémentaire en puéricultrices et personnels PMS.

L'incidence de la mesure du 1,5 ETP par sept enfants a été estimée par la Cour des comptes à 61,7 millions d'euros pour 2026 en Wallonie. Le comité d'experts avait, quant à lui, évalué le coût de cette mesure, appelée financement MILAC, à 106 millions d'euros à l'échelle de la Communauté française, ce qui est cohérent avec l'estimation de la Cour des comptes.

Le comité d'experts avait exprimé de fortes réserves sur la pertinence de la mesure, jugeant qu'elle ne créait pas de place supplémentaire et qu'elle ne modifiait pas la norme d'encadrement de 1,5 ETP pour sept enfants. Selon le comité, cette mesure aurait eu pour effet d'alléger la charge d'autres pouvoirs publics, dont essentiellement les communes. La proposition des experts a été retenue par le Gouvernement actuel qui propose, pour le budget 2026, de ne pas mettre en œuvre la réforme MILAC, mais de la conserver comme référentiel pour les pouvoirs organisateurs qui suppléent. La dépense évitée dans ce cadre est évaluée à 102 millions d'euros à l'issue du conclave budgétaire du budget initial 2026.

En conclusion, la capacité d'accueil, sa qualité, l'accessibilité aux structures et la disponibilité d'un personnel formé concourent toutes à l'amélioration de l'accueil des enfants. Dans un contexte financier difficile, il appartient aux pouvoirs publics de prioriser les moyens financiers disponibles, en s'appuyant sur une vision claire du secteur, de ses difficultés et de ses besoins.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à Mme Revelo Paredes.

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Avant de poser mes questions sur le rapport, j'aimerais remercier

du fond du cœur toutes les travailleuses présentes aujourd'hui. Mesdames, votre présence ici représente un cri contre les mesures imposées par ce Gouvernement. Vous poussez un cri parce que vous refusez que le Gouvernement continue à démolir le secteur de la petite enfance. Nous serons toujours à vos côtés. J'ai moi-même travaillé dans le secteur de la petite enfance en tant que puéricultrice. Je sais donc de quoi je parle et je connais votre situation.

Le secteur de la petite enfance est véritablement en crise. D'un côté, il y a des travailleuses et des puéricultrices épuisées. Ces femmes tiennent le secteur à bout de bras, elles font un travail aussi difficile qu'essentiel et elles figurent pourtant parmi les moins payées de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'un autre côté, il y a un manque cruel de places. Les familles cherchent désespérément un accueil pour leur enfant et certaines crèches fermeront parce que ce Gouvernement fait encore et encore des coupes budgétaires.

Le Gouvernement nous avait promis 5 000 nouvelles places. Aujourd'hui, à cause de la diminution de 74 millions d'euros de subventions de l'ONE, compte tenu de la non-indexation, ce Gouvernement nous fera encore perdre de nombreuses places d'accueil. La presse parle de 25 % des places menacées en Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est-à-dire plus de 10 000 places : 648 dans la province de Liège, 3 316 dans la province de Hainaut, et j'en passe. C'est très grave. Ce sont les enfants, les parents et les travailleuses qui en payeront le prix. Le Gouvernement nous avait aussi promis un ratio de 1,5 ETP pour encadrer sept enfants afin d'améliorer les conditions de travail. Au final, cette promesse a été abandonnée. Une de plus !

Je le répète systématiquement en commission : la situation est en train d'exploser. J'ai même lu des témoignages de puéricultrices, de collègues et de femmes qui vivent chaque jour cette situation. Même ce matin, en discutant avec certains d'entre vous, j'entendais dire qu'il n'était pas possible de continuer comme cela. Pourtant, ce Gouvernement continue à faire la sourde oreille. C'est bien joli de manipuler des chiffres dans les cabinets, mais la réalité est dans les crèches avec les travailleuses qui doivent tenir, alors que le Gouvernement les laisse tomber !

La ministre n'est pas présente, mais je lui ai posé plusieurs questions en commission. En réponse, elle m'a affirmé, chiffres à l'appui, que la norme d'encadrement était respectée dans la plupart des crèches. Cependant, pour arriver à ce résultat, il lui aura fallu prendre tout le monde en compte : les directions, les personnels administratifs, les personnels logistiques et les travailleurs du secteur médico-social. Cela fausse évidemment la réalité. Chers et chères collègues de la majorité, demandez simplement aux travailleuses ici présentes de vous parler de leur réalité au quotidien.

Elles vous diront qu'il manque de personnel, partout, tous les jours, en permanence.

Je prendrai un exemple concret. Dans certaines structures, une puéricultrice se retrouve seule dans une section avec huit ou neuf enfants. Ce ratio est très éloigné de la norme d'encadrement prévue. Vous ne pouvez pas considérer que tout va bien quand la réalité sur le terrain montre que ce n'est pas le cas. Vous ne pouvez pas prétendre défendre le secteur de l'enfance si vous refusez d'écouter toutes ses travailleuses. Il faut choisir : écouter les acteurs de terrain ou rester dans le déni. Au mois d'avril dernier, les syndicats ont lancé le slogan : « Nous ne sommes pas des consignes à bébés ».

Le secteur est à bout de souffle. Nous avons besoin d'un plan global immédiatement. Il faut une politique ambitieuse qui garantisse des places d'accueil, qui permette de lutter contre les inégalités et qui soutienne l'émancipation des enfants. Le Gouvernement avait pourtant inscrit de tels engagements dans sa DPC. Aujourd'hui, il fait exactement l'inverse.

Chers représentants de la Cour des comptes, je vous remercie pour votre présence. Votre rapport met en lumière les difficultés que vous avez rencontrées ces dernières années dans la gestion du manque de places d'accueil.

En revanche, je n'ai lu, dans aucun rapport, que la réorganisation ponctuelle des dispositifs créerait de nouvelles places ou garantirait la pérennité des places existantes. Dès lors, comment analysez-vous les décisions relatives à ces coupes budgétaires prises par le Gouvernement ? Quelle influence pareilles décisions auraient-elles sur le maintien et la croissance du nombre de places en crèche ?

D'après votre rapport, entre 2014 et 2022, le système d'appels à projets publics n'a pas atteint ses objectifs de création de places. Vous expliquez les raisons : un dispositif trop long, l'espacement des appels de plusieurs années et les délais interminables qui poussent certains opérateurs à déposer des projets immatures par crainte de « rater le coche ».

Pour le plan Cigogne +5200, plusieurs milliers de places furent annoncées, mais très peu se réalisent. Dès la première année, le système d'appels à projets se révèle trop lourd, trop lent et trop rigide. Vous le dites dans votre rapport : il faut revoir entièrement le processus de création de places, et vous avez raison. Vous soulignez aussi la nécessité de tenir enfin compte des besoins réels des parents et des porteurs de projets. Vous identifiez par ailleurs les causes des pertes de places : la viabilité financière fragile des milieux d'accueil.

Il faut arrêter de bricoler et il faut commencer à planifier sérieusement. Dans votre rapport, formulez-vous des recommandations opérationnelles sur ce que devrait être, selon vous, un véritable mécanisme de

création de places d'accueil ? L'administration et le Gouvernement doivent-ils, selon vous toujours, mettre fin à une gestion « au coup par coup » et instaurer une véritable planification publique de la création de places, fondée sur les besoins réels et sur la situation actuelle du secteur ?

La ministre n'est pas présente aujourd'hui, mais je souhaite tout de même lui adresser quelques questions. Aujourd'hui, des crèches tirent la sonnette d'alarme et les réponses arrivent bien trop tard. Dès lors, sur quelle piste concrète travaille la ministre afin que la réaction soit plus rapide dès qu'un milieu d'accueil est en difficulté ? Que met-elle en place pour éviter la fermeture de ces milieux d'accueil et la perte de places en crèche ?

La Cour des comptes s'est aussi penchée sur le pilotage et le suivi du plan Cigogne, sur les places perdues et l'encadrement de la viabilité financière des milieux d'accueil. Soyons honnêtes : le pilotage de cet ancien plan Cigogne était très insuffisant, et la Cour le dit elle-même. Dans le cadre du plan Cigogne +5200, on note une amélioration de la situation grâce à l'informatisation. Les projets abandonnés sont peu visibles et l'on attribue trop peu de places en comparaison avec l'ampleur de la crise. La Cour des comptes a-t-elle des recommandations spécifiques pour améliorer le suivi des projets, pour soutenir davantage les porteurs de ceux-ci et pour repérer plus rapidement les faiblesses afin d'agir à temps et de préserver les places d'accueil ?

La Cour souligne également la faiblesse dans la collecte des données et, particulièrement, la mauvaise qualité d'une partie de ces dernières qui empêche d'apporter une réponse adéquate au besoin de pilotage des politiques publiques. La Cour recommande d'instaurer de véritables critères de qualité pour l'encodage des données. La ministre est-elle favorable à cette recommandation de la Cour des comptes ? Comment en garantira-t-elle la mise en œuvre, alors qu'elle retire des moyens importants du budget informatique de l'ONE ?

La ministre dit par ailleurs aussi que l'ONE manque cruellement de subventions eu égard à la viabilité financière des milieux d'accueil. Pourtant, l'ONE dispose d'outils d'analyse développés par sa cellule d'aide. Selon ma formation politique, négliger ce suivi représente un véritable problème. Les difficultés financières peuvent peser sur les conditions de travail et sur la qualité de l'encadrement, et, dans certains cas, mener à des fermetures pures et simples. Un meilleur suivi permettrait d'identifier les difficultés et d'éviter des crises et des suppressions de places d'accueil.

La ministre évoque l'existence d'une cellule d'aide. À quel service fait-elle référence ? À l'aide de quel outil analyse-t-elle la cellule en question ? En quoi cette cellule pourrait-elle améliorer le suivi des milieux

d'accueil ? Le choix du Gouvernement de ne pas indexer les subventions destinées aux opérateurs qui se consacrent à l'ONE et de réduire parallèlement les moyens de la cellule de veille de l'ONE sans pour autant renforcer le financement ne risque-t-il pas d'entraîner des crises ou des pertes de places d'accueil ?

Le Gouvernement travaille-t-il avec l'ONE afin d'augmenter rapidement les financements des lieux d'accueil ? Quelles pistes concrètes sont-elles envisagées ? La Cour des comptes se penche sur l'offre d'accueil pour répondre aux besoins des parents. La ministre avance que l'ONE ne connaît pas le besoin réel des familles. Concernant les types d'accueil souhaités, elle insiste sur la nécessité d'une vision plus précise. Elle pose la question de savoir si l'accueil est individuel ou collectif et insiste également sur la localisation ainsi que sur d'autres attentes essentielles.

D'après la ministre, la grande consultation récemment organisée par l'ONE est-elle une bonne initiative pour combler ce manque d'informations ? La ministre a-t-elle d'autres recommandations qui permettraient de mieux connaître les besoins des parents ? Ces besoins restent, aujourd'hui, mal documentés ou invisibles.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je remercie les représentants du secteur de la petite enfance pour leur mobilisation de ce matin. Ce sont principalement des femmes qui sont présentes. Mesdames, je vous remercie d'autant plus que, si vous êtes ici ce matin, c'est que vous avez dû abandonner votre milieu d'accueil pour participer à cette réunion ô combien importante de cette réunion conjointe.

Un membre du cabinet de la ministre est présent. Toutefois, même si Mme Lescrenier n'est pas obligée d'être parmi nous ce matin, je déplore sincèrement son absence. Je ne doute pas, en outre, que les dames qui ont pris le temps de venir nous rejoindre ce matin sont tout aussi déçues que moi de savoir que la ministre n'est pas parmi nous. J'espère que vous aurez aussi l'occasion de participer aux travaux de l'après-midi. Il sera en effet extrêmement enrichissant d'entendre l'ONE et de poursuivre les débats.

Mme Revelo Paredes a précisé qu'elle était issue du secteur de la petite enfance. En ce qui me concerne, j'ai aussi travaillé auprès des enfants avant d'être parlementaire. Cette thématique me touche énormément et c'est pourquoi j'ai fait le choix, à l'entame de l'actuelle législature, d'être membre effective de la Commission chargée des infrastructures de la petite enfance du Parlement wallon et, ici même, de la Commission de l'enfance du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'organisation de cette réunion conjointe me réjouit dès lors.

Avant toute chose, je remercie la Cour des comptes pour son rapport clair et rigoureux. Par ce document, la Cour confirme ce que nous constatons malheureusement depuis des années sur le terrain : l'accueil de la petite enfance est en souffrance et en manque structurel de pilotage et de moyens.

Pour le groupe PS, l'accueil de la petite enfance n'est pas un luxe : c'est un levier d'égalité et de développement. Le secteur de la petite enfance joue un rôle central dans l'égalité femme-homme, la lutte contre la pauvreté infantile et la conciliation entre vies familiale et professionnelle.

J'ai envie de dédier cette prise de parole à Rosalie, fille de sept mois, dont la maman est, comme beaucoup de mères, malheureusement, à la recherche d'une place en milieu d'accueil. Rosalie est pour l'instant bringuebalée entre une grand-mère, un grand-père et même une arrière-grand-mère. Rosalie aura probablement une place en milieu d'accueil fin janvier, ce qui permettra à sa maman, Eva, de reprendre le chemin du travail. Certaines personnes sourient de cette petite histoire, mais cette histoire se passe partout, et ce n'est pas aux membres du secteur que je dois le dire. Eva pourra donc quand même travailler. Nous savons, aujourd'hui encore plus qu'hier, l'importance du nombre d'années d'activité professionnelle afin de pouvoir prétendre, peut-être, à une pension et à une fin de vie dans des conditions correctes. Cette prise de parole, je la dédie à Rosalie.

Les crèches et les milieux d'accueil sont des espaces de développement pour les enfants et des soutiens à l'émancipation. En Wallonie et à Bruxelles, encore trop de mères réduisent ou quittent leur emploi faute de solutions d'accueil qui doivent être adaptées et accessibles. Offrir une place à chaque enfant, c'est garantir à chaque femme, à chaque parent, la liberté de choisir son parcours professionnel. C'est une condition concrète de l'égalité.

Les lieux d'accueil de qualité permettent aux familles de mieux concilier leurs responsabilités. Ils favorisent l'insertion et la stabilité de l'emploi, et ils renforcent la cohésion. Un accueil universel inclusif et financièrement accessible passe aussi par une politique économique intelligente. Les 1 000 premiers jours de la vie sont essentiels. Les crèches et les accueillantes jouent donc un rôle fondamental dans le développement affectif, social et cognitif des tout-petits. Ces lieux sont des espaces d'apprentissage, de sécurité et d'éveil.

Le rapport d'audit de la Cour des comptes est une source riche en informations pour nourrir notre travail parlementaire. Il permet de conforter certaines analyses et certains constats que nous relayons depuis le début de la législature au Parlement wallon sur la mise en œuvre des plans Cigogne, et particulièrement du plan Équilibre Cigogne +5200 qui prévoit la création de nouvelles places d'ici 2026. À ce sujet, la Cour a fait des

remarques sur des éléments que nous pointons régulièrement. Bien que Mme Lescrenier fasse preuve d'une volonté affichée pour mener à bien ce projet, il n'en demeure pas moins que des inquiétudes persistent.

Monsieur Hubert, depuis la réalisation du rapport d'audit, la Cour a-t-elle eu l'occasion de poursuivre le suivi de la mise en œuvre du plan wallon Cigogne +5200 ? Selon vous, la Wallonie aura-t-elle la capacité d'ouvrir les 3 500 places prévues d'ici août 2026 ? Les mesures dédiées par le Gouvernement wallon en décembre 2024, afin que le volet 1 du plan puisse être finalisé dans le délai imposé par l'Union européenne – le 31 août 2026 –, sont-elles de nature à assurer que les projets seront menés à bien ?

Mes questions portent aussi sur la création de places par des appels à projets pluriannuels. La Cour critique ce processus de création à cause de son inefficacité. Elle recommande de revoir la procédure. Préconisez-vous des alternatives plus pertinentes pour répondre rapidement aux besoins locaux ? Avez-vous eu des échanges avec l'ONE et le cabinet de la ministre sur les pistes d'amélioration des procédures de traitement des candidatures dans le cadre de la construction du futur appel à projets annoncé pour 2026 en vue de créer de nouvelles places en crèche ?

J'aurais voulu poser des questions à la ministre, à l'instar de Mme Revelo Paredes. Mme Lescrenier a annoncé le lancement, en 2026, d'un appel à projets visant la création de nouvelles places en crèche pour 2027. Cet appel s'inscrit dans son objectif plus large de création de 5 000 places d'ici la fin de cette législature. Dans la Déclaration de politique régionale, le Gouvernement wallon envisage de créer un droit de tirage. Abandonnera-t-il les appels à projets au profit d'un droit de tirage ? Si oui, quels sont les contours de ce droit de tirage pour la création de nouvelles places ? Quels sont les projets innovants envisagés et souvent évoqués ? Ce droit de tirage permettra-t-il de répondre aux remarques de la Cour des comptes concernant les appels à projets ?

Je n'obtiens pas ici de réponse à mes questions, Monsieur le Président, mais j'estime important de les poser verbalement par respect du secteur. Je déposerai néanmoins des questions écrites afin d'obtenir des réponses.

J'interrogeais, en juillet dernier, la ministre sur le rapport de la Cour des comptes transmis au Parlement de la Communauté française et au Parlement wallon en mai 2025, intitulé *Office de la naissance et de l'enfance – Capacité d'accueil de la petite enfance en Région wallonne*. La ministre annonçait alors que la *task force*, créée en 2025, était chargée de travailler simultanément sur trois aspects, tout en incluant les remarques de la Cour des comptes : les infrastructures, les normes de fonctionnement et la viabilité financière. Monsieur Hubert, la Cour a-t-elle été conviée aux travaux de cette

task force afin de présenter des conclusions, des recommandations ainsi que des pistes de réflexion ?

J'en viens à mes questions relatives aux recommandations de la Cour sur la viabilité financière des milieux d'accueil. Le rapport de la Cour recommande d'intégrer le plan financier au bilan général de fonctionnement des milieux d'accueil. Faudra-t-il dès lors rendre obligatoire un *reporting* financier annuel à tous les milieux d'accueil ? Cela implique-t-il que l'ONE doive se doter d'une capacité d'analyse financière interne plus robuste pour accompagner et contrôler l'ensemble du secteur, au-delà de la seule cellule d'aide ? Selon vous, l'ONE dispose-t-elle des ressources suffisantes pour effectuer une telle mission ?

L'augmentation du subventionnement des puéricultrices à 1,5 ETP pour sept places est un enjeu pour l'attractivité du métier. Pourtant, le Gouvernement a décidé de faire marche arrière sur cette mesure. Selon le secteur, ce recul risque de mettre beaucoup de milieux d'accueil dans une difficulté grandissante tant cette mesure était attendue pour améliorer l'attractivité du métier, comme la sécurité des enfants. Avez-vous intégré ce facteur en tant qu'élément susceptible de contribuer à une meilleure couverture des besoins ?

Dans votre rapport, vous soulignez que la fixation des objectifs de taux de couverture n'est pas étayée par une connaissance suffisante des demandes et des besoins précis des parents. Quelles recommandations concrètes la Cour a-t-elle formulées pour que l'ONE parvienne à étendre sa collecte de données sur le type d'accueil, les horaires et la localisation, et à mieux définir ces caractéristiques ? À cet égard, avez-vous été informé de l'évolution de la phase de test sur la nouvelle plateforme de prédemande ?

Pour ce qui est du manque de données, vous faites état de bases incomplètes, de la qualité insuffisante et de l'incohérence des informations ainsi que d'une absence de clé unique. Quelles améliorations concrètes devraient-elles être apportées ? Quelles obligations devraient-elles être imposées aux milieux d'accueil, y compris ceux qui ne sont pas subventionnés, pour assurer un suivi exhaustif ?

Vous soulignez également l'absence d'une culture du monitoring à l'ONE. Quels leviers concrets recommandez-vous pour instaurer une telle culture par une administration déjà en tension, tant sur le plan des ressources humaines que des moyens informatiques ? Disposez-vous d'exemples de bonnes pratiques dont l'ONE pourrait s'inspirer ? Vous affirmez ne pas avoir reçu de réponse de la ministre sur les obstacles au monitoring, sur la mauvaise qualité des données et sur leur manque d'exhaustivité. Estimez-vous que cette absence soit de nature à fausser les résultats du monitoring dans sa globalité ? Que pensez-vous de ce nouveau système de monitoring ?

Concernant le monitoring des données et les bases de données relatives aux milieux d'accueil, la Cour a pointé diverses lacunes. Vous avez interrogé la ministre sur leur prise en compte dans la réalisation du cadastre des milieux d'accueil afin de démarrer une programmation quinquennale de la rénovation des places existantes. Ce cadastre, annoncé et attendu depuis 2022, est reporté au premier semestre 2026.

Enfin, pourquoi avoir opté pour une étude exclusive des répercussions sur la Wallonie sans y inclure Bruxelles ? Disposez-vous de données complémentaires concernant cette Région ?

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Je tiens tout d'abord à remercier la Cour des comptes pour la qualité de son rapport et la rigueur de son analyse. Son travail approfondi, utile et transparent met en lumière les défis structurels de la politique d'accueil de la petite enfance en Wallonie et à Bruxelles.

Je salue également la présence de nombreux opérateurs du secteur de la petite enfance, ce qui prouve que de vraies préoccupations existent. Ces préoccupations seront par ailleurs au cœur de la rencontre programmée vendredi entre la ministre Lescrenier et les partenaires sociaux.

Je rappelle que le but de la présente réunion de commission n'est pas d'écouter la ministre, mais bien de procéder à l'audition de la Cour des comptes. Le cabinet de la ministre est toutefois représenté. Il a d'ailleurs été en contact avec la Cour des comptes au cours des dernières semaines. Je salue, de surcroît, la présence de l'ONE, représenté par son administratrice générale actuelle et son prédécesseur.

La présence de tous ces acteurs démontre toute l'importance du sujet, qui est bien peu compatible avec la démarche stérile du PTB consistant à créer un climat de peur au travers de l'usage d'un vocabulaire alarmiste et de l'évocation de scénarios catastrophiques. Nous sommes ici pour comprendre les raisons sous-jacentes de la diminution du nombre de places en crèche au cours de ces dernières années, et ce, afin d'inverser la tendance. Il est déplorable que les deux précédentes oratrices se soient contentées de faire le procès du Gouvernement, sans tenir compte de la situation dont ce dernier a hérité, alors même que le rapport de la Cour des comptes porte sur les années 2019-2023. J'invite ces deux députées à avoir l'honnêteté intellectuelle de reconnaître cet état de fait.

Le constat du rapport de la Cour des comptes est clair : le pilotage du secteur de la petite enfance reste perfectible, les données dont dispose l'ONE sont incomplètes et la connaissance des besoins réels des familles reste partielle. Nous avons, par conséquent, besoin d'un cadastre plus léché et plus précis. Le rapport souligne également que les efforts dédiés à la

création de nouvelles places ont été, ces dernières années, partiellement neutralisés par des fermetures. Enfin, le rapport insiste sur l'importance d'un meilleur suivi de la viabilité financière des structures.

Nous partageons ces constats. La ministre Lescrenier agit précisément pour remédier à ces faiblesses historiques. Dans ses concertations, elle œuvre à l'amélioration d'un système sous-piloté, fragmenté et parfois rigide. Je pense notamment au nouveau monitoring du système d'accueil que le Gouvernement a validé en février dernier. Ce monitoring constitue une étape importante, car il permettra de suivre de manière régulière l'évolution de la situation. De même, la plateforme de pré-demande mise en test cette année par l'ONE doit offrir une meilleure connaissance des besoins réels des familles et des territoires. Le plan Cigogne +5200, quant à lui, a été réajusté afin de soutenir plus efficacement les porteurs de projets et de compenser plus rapidement les places perdues. Je signale que 31 millions d'euros ont été débloqués en Région wallonne pour créer les 3 100 places prévues dans le plan Équilibre pour la période 2021-2026. Plus récemment, 11 millions d'euros ont été dégagés pour rénover 1 200 places de crèche existantes. C'est bien la preuve qu'il faut à la fois sauver les crèches existantes et créer de nouvelles places.

La Cour des comptes a raison de souligner la complexité de la situation. Entre l'investissement dans les infrastructures, le statut du personnel, l'accessibilité financière pour les familles et le financement des milieux d'accueil, les leviers sont multiples et souvent liés les uns aux autres.

Monsieur Hubert, le nouveau monitoring permettra-t-il de corriger efficacement les faiblesses que vous avez relevées dans le pilotage du secteur ? Quelles conditions sont-elles nécessaires pour en faire un outil durable et efficace ? Quels types de données devraient, selon vous, être collectées pour identifier les besoins réels des familles ? Que pensez-vous de la plateforme de pré-demande ? Quels types de dispositifs recommanderiez-vous pour assurer un suivi régulier de la situation budgétaire des structures sans alourdir la charge administrative ? Dans une récente interview, la ministre Lescrenier a évoqué la volonté d'offrir les conseils et le soutien d'un bureau d'analyse à tous les porteurs de projet afin d'assurer la viabilité économique de ces projets. Cette piste vous semble-t-elle utile et efficace ? Enfin, d'après vous, quels sont les leviers de coordination les plus efficaces et les plus fragiles entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne ?

Au-delà de ces différents constats, votre rapport invite à poursuivre un pilotage fondé sur les données, une concertation forte et un soutien durable aux milieux d'accueil, qu'ils soient collectifs ou familiaux. Les priorités pour le secteur sont clairement définies dans la

DPC : consolider les places existantes, développer l'offre d'accueil et garantir la qualité et l'accessibilité des services aux enfants et aux familles. Il reste certes du chemin à parcourir, mais la ministre Lescrenier agit avec méthode et transparence.

Je vous remercie pour votre regard exigeant, mais toujours constructif. Votre analyse nous sera précieuse pour nourrir la réflexion sur le futur contrat de gestion de l'ONE et, plus encore, pour continuer à faire évoluer la politique d'accueil dans l'intérêt des enfants, des familles et de tous les intervenants qui font vivre ce service essentiel au quotidien.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je salue avant tout les nombreuses représentantes du secteur de la petite enfance et de l'accueil de la petite enfance. Je sais combien le travail que vous effectuez est essentiel pour chaque enfant qui passe par vos bras et ceux des personnes avec lesquelles vous travaillez. Il est en effet prouvé scientifiquement que les enfants qui passent par un milieu d'accueil bénéficient de plus de chances dans leur parcours de vie. J'ai conscience que tout ce que vous faites au quotidien est essentiel.

Je souhaite sincèrement remercier la Cour des comptes. J'ai été ministre de l'Enfance durant la législature précédente. J'ai collaboré pendant cinq ans avec l'ONE. Mesdames et Messieurs de la Cour des comptes, ce que vous écrivez dans votre rapport quant à l'inexistence de certaines données correspond exactement aux difficultés que mon équipe et moi avons vécues concernant les données disponibles jusqu'en 2023 – plus ou moins. Mon propos n'est pas du tout polémique. Il ne vise ni l'ONE ni d'autres partis politiques puisque les ministres avant moi ont connu les mêmes difficultés. Il reste évidemment encore du chemin à faire.

Votre rapport relate avec justesse le manque de monitoring passé ainsi que le manque de suivi tant quantitatif que qualitatif sur la situation, par exemple, des places existantes pour l'accueil des enfants âgés de 0 à 2,5 ans. Il manque des données quantitatives non seulement sur la création de places, mais aussi sur la diminution de places par type de milieu d'accueil. Je précise « par type de milieu d'accueil », car je rappelle que le paysage de l'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles est aujourd'hui extrêmement complexe.

D'abord, il y a des crèches subventionnées. Une crèche subventionnée n'est pas forcément une crèche publique, car certaines crèches privées sont subventionnées.

Ensuite, il y a aussi des accueillantes conventionnées. Beaucoup sont devenues salariées. Pour toutes celles qui ont fait ce choix, c'est une bonne chose, car elles ont connu des avancées sociales importantes et des reconnaissances de droits non

négligeables. Elles sont d'ailleurs presque toutes salariées, à ma connaissance, car ce changement de statut devait s'achever en 2025. Plus ou moins 2 000 personnes étaient concernées.

En outre, il y a aussi des accueillantes indépendantes, soit des femmes à domicile. Certaines sont salariées également.

Par ailleurs, il y a aussi des crèches non subventionnées, mais il serait trop simple de considérer que ces crèches sont non subventionnées, car certaines d'entre elles ont en fait des subventions ! En effet, le niveau 1 de subvention s'adresse aux milieux d'accueil non subventionnés. Il en découle que le suivi de ce paysage complexe est indispensable.

En ce qui concerne votre rapport, quand vous évoquez les milieux d'accueil non subventionnés, y incluez-vous aussi des milieux d'accueil qui reçoivent des subventions de niveau 1 ? En effet, le rapport d'activité de l'ONE, sauf erreur de ma part, intègre parmi les milieux d'accueil non subventionnés ceux qui bénéficient des subventions de niveau 1. Dans votre rapport, un milieu d'accueil non subventionné désigne-t-il, au sens strict, un milieu d'accueil qui ne reçoit rien du tout ? Cette précision améliorerait la clarté de votre rapport.

Le manque de données quantitatives concerne aussi, tout du moins partiellement depuis 2023, les pertes de places. Ce point est important : grâce à ce début de monitoring de l'ONE, je me rends compte que, depuis plus de 10 ans, les places subventionnées augmentent constamment, mais que d'autres secteurs perdent des places. Les places subventionnées sont créées par les plans Cigogne. Un peu plus de 4 000 places sont attendues pour 2026 grâce au plan Cigogne +5200. Nous saurons sans doute le nombre exact cet après-midi. En réalité, dans les autres types de milieux d'accueil, particulièrement parmi les accueillantes à domicile, qu'elles soient subventionnées ou pas, le nombre ne fait que chuter depuis 2014. Le monitoring récent sur cet aspect nous montre néanmoins qu'il y a potentiellement une diminution des pertes de places dans ce type de milieu d'accueil, et c'est là l'aspect qualitatif qu'il serait intéressant d'améliorer parce que ces femmes ont aujourd'hui un statut de salariées.

Depuis 2020, les crèches non subventionnées perdent des places, parfois nombreuses, malgré le subventionnement de niveau 1 pour certaines d'entre elles. D'un point de vue quantitatif, quels seraient les aspects relatifs à la création ou la perte de places qu'il faudrait étudier plus particulièrement ?

Pour obtenir ces chiffres et les affiner encore, il faut un monitoring meilleur que ce qui existait avant 2023. Heureusement, il y a eu des améliorations. Rendons à César ce qui lui appartient : la majorité actuelle

progresses encore dans la mise en œuvre de ce monitoring. C'est une bonne chose !

Votre rapport est aussi éloquent sur le volet qualitatif relatif aux places. Il serait extrêmement utile de savoir pourquoi, par exemple, les places ferment. Par exemple, avoir une vision de l'âge des accueillantes à domicile permettrait d'anticiper les départs à la retraite et de savoir comment compenser ces départs par d'autres créations de places. Un autre travail devrait porter sur les revenus. De manière qualitative, les revenus sont-ils une cause des départs et des fermetures de places chez des accueillantes ou ailleurs ?

Je souhaiterais demander à la Cour des comptes d'étayer les avantages de procéder à une analyse plus qualitative de la situation. Par exemple, avez-vous connaissance d'améliorations à la suite de l'audit que vous avez mené en 2023 ?

Un autre élément intéressant : vous faites une analyse des appels à projets successifs des plans Cigogne qui existent depuis les années 1990 et qui ont permis de faire passer les places d'accueil de 20 000 à plus de 45 000 malgré toutes les imperfections qui y sont liées. Vous parlez de la rigidité de ces appels et vous avez raison. En effet, cela a causé l'abandon de projets. Ce travers a été pris en compte par le dernier appel du plan Cigogne +5 200 ; nous avons proposé d'augmenter le nombre de places accessibles pour ne pas perdre une seule occasion de créer une place.

Un surplus de places était prévu ; il permet de réattribuer des places issues de certains projets abandonnés ; tel est le projet, repris par la ministre actuelle, que nous avons commencé lors de la précédente législature. Quels sont les écueils que vous avez relevés pour ce type d'appel à projets, en les détaillant davantage ? Quelles recommandations feriez-vous pour l'avenir ? Le droit de tirage, évoqué par certains, est-il l'une de vos recommandations ? Avez-vous d'autres recommandations ?

Dans votre rapport, vous évoquez également l'effet de retard des appels, en soulignant, entre 2016 et 2022, l'absence de tout nouvel appel, entraînant une impossibilité de compenser par de nouvelles places subventionnées la perte de places déplorée dans certains milieux d'accueil. Cela explique le déficit de places sous la précédente législature puisque les 5 200 places annoncées n'étaient pas encore comptabilisées et n'apparaîtront que d'ici la fin de l'année 2026, voire 2027 à Bruxelles. Votre rapport se focalise sur la Wallonie. À l'avenir, il serait intéressant de se pencher sur l'entière de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'intégrer Bruxelles avec des analyses identiques.

Concernant ces effets de retard, afin de conserver une tendance à la hausse en matière de taux de couverture de places d'accueil, avez-vous évalué le nombre de places nécessaire à créer durant une

législature pour freiner cette tendance à la baisse à cause des places qui se ferment – en raison, par exemple, du départ à la retraite d'accueillantes ou de personnels dans les crèches non subventionnées ? Si vous n'avez pas procédé à une telle évaluation, il ne vous en sera pas tenu rigueur.

Un nouvel appel ou une autre formule devraient-ils être lancés sous cette législature, puisque les derniers datent de l'ancienne législature ? Combien de places concerneraient-ils ? Vous évoquez dans votre rapport, à juste titre, le rôle fondamental des milieux d'accueil à travers une double mission : non seulement la mission socioéconomique qui permet aux parents d'aller travailler, de se former, de chercher un emploi, parfois même de souffler, mais aussi la mission essentielle de réduction des inégalités et de lutte contre la pauvreté. Aujourd'hui, il est prouvé scientifiquement que l'accueil des enfants de 0 à 3 ans par des professionnels est le premier outil de lutte contre la précarité infantile. Il faut suffisamment de places d'accueil, ce qui n'est pas encore le cas. D'ailleurs, sauf erreur de ma part, un euro investi dans la petite enfance aujourd'hui empêche des dépenses futures 10 fois supérieures si cet euro n'avait pas été investi.

Concernant le monitoring dans son ensemble, constatez-vous déjà des améliorations par rapport à l'audit que vous avez mené en 2023 ? Par exemple, le dernier appel à projets du plan Cigogne +5200 montre-t-il déjà certaines améliorations qui seraient à souligner et devraient absolument être consolidées à courte échéance ?

Par ailleurs, sauf erreur, dans votre rapport, vous évoquez la nécessité pour les milieux d'accueil de fournir un plan financier pour constituer une base de données que je pourrais qualifier de « sérieuse ». Toujours sauf erreur de ma part, la réforme MILAC prévoit dorénavant, pour toute demande de création de places, un plan financier obligatoire. Jusqu'à présent, ce n'était pas une obligation pour toutes les crèches. Selon vous, pourquoi ce rapport est-il indispensable ? Qui doit fournir ce plan financier ? Votre audit a-t-il pu identifier si les milieux d'accueil avaient aujourd'hui les ressources suffisantes pour dresser ces plans financiers ?

Toujours d'un point de vue financier, vous avez étudié différents mécanismes, comme la PFP, ainsi que l'impact de la réduction de cette PFP pour ceux qui bénéficient du statut de BIM, mais aussi pour les familles monoparentales. Vous avez aussi étudié la réforme de la PFP, en place depuis janvier 2025, qui fait que le coût est aujourd'hui moindre pour plus de la majorité des familles. Selon vous, ces mesures ont été positives pour augmenter l'accessibilité des milieux d'accueil ? C'était, entre autres, le but recherché. Dès lors, une marche arrière sur ces différentes mesures serait-elle synonyme de régression de l'accessibilité pour les familles ?

Mon interrogation suivante fait écho à une question précédente et aux informations relayées dans la presse. Considérez-vous que le modèle actuel de subventionnement des milieux d'accueil présente des limites, notamment dans la perspective d'assurer leur pérennité ? Comment évaluez-vous les modèles qui reposent sur des partenariats avec du sponsoring ? La presse s'en est fait l'écho, sous l'influence, d'ailleurs, de la majorité actuelle. Si vous n'avez pas travaillé sur cet angle, aucun problème, vous pouvez simplement le dire.

Entre 2020 et 2024, le budget consacré à l'enfance a augmenté de 50 %, en passant de 451 millions à 691 millions. Il va de soi qu'il a encore augmenté en 2025. Aujourd'hui, force est de constater que certains pensent que ce budget est trop élevé puisqu'ils annoncent des économies. À mes yeux, cependant, c'est une erreur : il faut poursuivre ces investissements et ne pas les considérer comme des dépenses.

Ensuite, dans votre rapport, vous avez chiffré le coût de la réforme MILAC qui a été votée en 2019 et qui a été mise en œuvre durant la précédente législature. J'ai néanmoins vu plusieurs montants dans votre rapport. Disposez-vous d'un chiffre clair relatif au montant exact que cette réforme a mobilisé pour sa mise en œuvre ?

Enfin, il manque encore la dernière mesure, à savoir la norme d'encadrement de 1,5 ETP pour sept enfants. Christie Morreale est présente dans l'hémicycle ; nous avons travaillé ensemble sur ce sujet lors de la législature précédente. Normalement, ce ratio est assuré pour les places du plan Cigogne +5200. Cependant, la réforme MILAC sur la norme d'encadrement était censée être mise en œuvre d'ici 2026 dans tous les autres milieux d'accueil. C'est cela qu'il faut encore revoir.

J'ai cru comprendre dans votre présentation de ce matin, indépendamment de la réforme dans son entièreté, que le ratio de 1,5 ETP pour sept enfants dans les crèches existantes, à côté de celles prévues dans les nouveaux plans, « coûterait » 61,7 millions d'euros en Wallonie. En incluant Bruxelles, le montant serait de 106 millions d'euros. Ai-je bien compris votre propos ? Ces deux montants correspondent-ils bien aux places des milieux d'accueil existants pour lesquels il faudrait passer à ce ratio de 1,5 ETP pour sept ou bien les places du plan Cigogne +5200 sont-elles englobées dans ce montant ?

Je fais une petite incise à ce sujet. Cette mesure a été promise par le cdH. Aujourd'hui, ce sont les Engagés qui disent ne plus vouloir la mettre en œuvre. C'est particulier. S'il devait y avoir un retour en arrière sur cette mesure, quel risque financier courrait le secteur des milieux d'accueil ?

Le budget sera voté dans quelques semaines au Parlement – en tout cas, par la majorité –, à moins que

les choses changent. Une non-indexation des subventions de l'ONE serait sur la table. Avez-vous travaillé sur la répercussion pour les milieux d'accueil de cette non-indexation qui se chiffre à près de 8 millions d'euros ? Quel en serait l'impact ?

Un comité d'experts mandaté par le Gouvernement a rédigé un rapport financier sur les différents aspects de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Monsieur Hubert, vous l'évoquiez dans votre présentation : financer la norme de 1,5 ETP pour sept enfants n'aurait pas d'autre impact que d'alléger la charge financière sur d'autres niveaux de pouvoir, comme les communes. C'est peut-être vrai ; je ne suis pas experte. Par contre, et cela ne se trouve pas dans le rapport financier, le passage à cette norme diminue fortement la charge de travail pour les équipes existantes. Je peux entendre que des experts financiers parlent d'un soulagement pour les finances des communes – tant mieux, d'ailleurs, pour ces dernières qui sont en train de crouler. Néanmoins, cela fait une différence sur le terrain.

La présence aujourd'hui de personnes venues du terrain nous rappelle combien cette norme d'encadrement est attendue, à juste titre. Il faut financer cette dernière étape de la réforme MILAC. Je rappelle que le financement avait débuté durant la précédente législature, alors que le Gouvernement n'avait pas décidé de cette réforme. Le précédent Gouvernement avait concrétisé les promesses tenues par d'autres. Il convient maintenant de les tenir jusqu'au bout.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je tiens moi aussi à saluer la présence parmi nous des représentantes du secteur. Personne ne peut nier qu'il y a une réelle préoccupation et interrogation. Nous sommes ici pour comprendre et apporter des réponses aux questions. Le défi n'est pas anodin. L'accueil de la petite enfance constitue un levier de lutte contre les inégalités sociales, d'accès à l'emploi, en particulier pour les femmes, et de développement et de bien-être pour l'enfant.

Je voudrais également remercier pour leur présence M. Eddy Gilson et Mme Déborah Dewulf de l'ONE ainsi qu'un membre du cabinet de la ministre. La ministre n'est pas obligée d'être présente. Je suis sûre et certaine qu'un compte rendu fidèle lui sera dressé de nos discussions.

Je remercie tout particulièrement les représentants de la Cour des comptes pour leur présence et leur présentation ainsi que pour la qualité du travail réalisé. Mesdames et Messieurs, vous mettez en lumière plusieurs éléments relatifs à la capacité d'accueil de la petite enfance en Région wallonne. Le rapport identifie des lacunes dans les domaines du pilotage des données et, il ne faut pas l'oublier non plus, de soutenabilité financière.

Malgré les appels à projets et les différents plans Cigogne, le taux de couverture de 50 % – dont 33 % dans les milieux subventionnés – n’est aujourd’hui pas atteint. En Wallonie, le taux de couverture des places d’accueil pour les 0-2,5 ans était de 37,3 % en 2023 et seulement de 29,21 % pour les places subventionnées. Le rapport pointe un manque de connaissance des besoins réels des parents. Le groupe MR insiste sur ce sujet depuis des années. Finalement, ce sont des besoins indispensables et il faut pouvoir avancer. Il est important d’évaluer les plans d’ouverture de places grâce à un suivi des résultats, aspect qui a été validé en février dernier. Malheureusement, les efforts pour créer de nouvelles places d’accueil sont, en partie, annulés par les disparitions d’autres places. Le suivi et l’analyse des fermetures deviennent dès lors essentiels. Or, aujourd’hui, l’ONE ne dispose pas d’informations exhaustives sur les motifs de ces fermetures.

La viabilité financière des milieux d’accueil est un facteur fondamental pour assurer la pérennité de l’offre. Aujourd’hui, le plan financier qui est requis pour obtenir l’autorisation d’activité semble ne pas être analysé de manière détaillée.

De plus, comme l’ONE ne collecte pas d’informations financières sur les milieux déjà en activité, il est forcément impossible d’établir une mesure des conditions minimales de leur viabilité pour évaluer l’impact des réformes réglementaires sur leur financement.

Nous connaissons tous le contexte budgétaire très compliqué de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est dès lors important d’utiliser aujourd’hui les deniers publics de manière optimale. Lorsqu’un ménage a 1 000 euros dans son portefeuille, il lui est impossible d’en dépenser 1 500. Il est impératif d’utiliser correctement les deniers publics.

Le rapport montre qu’il reste de nombreux points à améliorer dans la politique de l’enfance, plus particulièrement au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais également de l’ONE. Je souligne aujourd’hui notre confiance en la ministre pour apporter des solutions efficaces, d’autant plus qu’elle porte une double casquette. En effet, le fait d’être ministre tant en Fédération Wallonie-Bruxelles qu’en Région wallonne lui permet de disposer de l’ensemble des leviers, contrairement à ses prédécesseures.

Mesdames et Messieurs de la Cour des comptes, vous avez pointé plusieurs lacunes. Quelles sont celles qu’il faut combler de manière urgente ? Quels modèles de monitoring et de pilotage recommanderiez-vous ? Votre rapport indique un manque d’analyse financière des projets. Quelles obligations minimales recommanderiez-vous d’imposer aux porteurs de projet ? Votre rapport souligne également une absence de coordination entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne conduisant à un pilotage

fragmenté. Quelles mesures concrètes devraient-elles être prises pour améliorer cette coordination ?

On parlera également de modèles innovants et de crèches privées. Loubna Azghoud interviendra à ce sujet.

Quel dispositif proposez-vous afin de remplacer les appels publics à projets ? La DPC 2024-2029 annonce une nouvelle approche de la création de places en crèche, grâce à l’instauration d’un droit de tirage. Quel regard portez-vous sur la faisabilité d’un tel mécanisme ? Que pensez-vous de l’idée d’étendre le système des titres-services à la garde d’enfants ou de développer les haltes-garderies ? Quelles sont les causes principales de fermeture de crèches ? Enfin, quels dispositifs étrangers pourraient-ils inspirer la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne ?

M. le Président. – La parole est à Mme Azghoud.

Mme Loubna Azghoud (MR). – Je remercie les travailleuses pour leur présence et je salue le travail essentiel qu’elles effectuent tous les jours auprès des enfants. Ayant été directrice de crèche, je connais les difficultés du métier. Ce métier essentiel est porté principalement par les femmes, tout comme la maternité et la parentalité. J’ai parlé avec des mamans en pleurs dans mon bureau parce qu’elles ne trouvaient plus de place en crèche.

Nous avons un rôle à jouer et une responsabilité collective à cet égard. Nous devons soutenir les parents qui travaillent en leur donnant la possibilité d’obtenir une place en crèche pour leur enfant afin que celui-ci puisse s’épanouir.

Je remercie également les représentants de la Cour des comptes pour leur travail minutieux ainsi que ceux de l’ONE.

Je déplore la dichotomie qui apparaît parfois dans les propos tenus. Cette matière n’est pas simple. Mme Linard a été ministre durant la législature précédente. Pour ma part, j’ai été conseillère de Joëlle Milquet, la ministre antérieure de l’Enfance. Cette matière est essentielle, mais n’a jamais été facile. C’est pourquoi l’exercice d’aujourd’hui est important, car il nous permettra de mener ensuite les réformes nécessaires. Je rappelle que le Gouvernement actuel et la ministre Lescrenier ne sont en place que depuis un peu plus d’un an seulement.

Le rapport indique que plus de 1 700 places ont été perdues entre 2019 et 2024. Ces pertes concernent principalement les crèches non subventionnées. Je fais référence à un article paru dans le journal *L’Avenir* dans lequel la ministre s’est exprimée. Elle a lancé une *task force* consacrée aux modèles de crèche innovants. Quel est votre avis sur ces modèles ? Ne faudrait-il pas débloquer des moyens spécifiques pour les soutenir ?

Vous avez pointé des lacunes dans les dispositifs d'appels publics à projets. Comment pourrait-on remplacer ces appels ?

En Wallonie, il existe un modèle innovant qui s'appelle WalCrèches Les P'tits Soleils.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Ce modèle est subventionné !

Mme Loubna Azghoud (MR). – Oui, tout à fait.

M. le Président. – Nous procédons ici à une audition de la Cour des comptes. Les échanges entre députés pourront avoir lieu ultérieurement. Je demande à chacun de respecter les temps de parole des autres.

Mme Loubna Azghoud (MR). – WalCrèches Les P'tits Soleils est une collaboration entre le secteur privé et le secteur public. L'ONE intervient financièrement, par le biais d'une subvention ; les levées de fonds et les sponsorings en provenance d'entreprises apportent leur pierre à l'édifice. Vu la pénurie de places de crèche, ces modèles innovants doivent être soutenus. Quel regard portez-vous sur ce type de partenariat ? Est-ce une voie à suivre ? Avez-vous déjà des retours d'expérience à partager ?

Selon la Cour des comptes, quels sont les incitants et les freins à la création de crèches de proximité qui rassembleraient plusieurs entreprises ? Les modèles de ce type existent en France. Bien qu'il faille évidemment se garder de toute marchandisation du secteur, nous devrions ouvrir davantage la voie à ces modèles innovants qui pourraient remédier au manque de places dans les crèches et soulager un maximum de parents.

M. le Président. – La parole est à M. Hubert.

M. Olivier Hubert, Conseiller à la Cour des comptes. – Les questions étant particulièrement nombreuses, je regrouperai celles qui se recoupent. Veuillez me pardonner à l'avance si mes propos paraissent décousus, car j'ai de nombreuses fiches et tableaux complétés en temps réel à passer en revue. Je vous invite d'ailleurs à me réinterroger si j'ometts de répondre à l'une ou l'autre question.

Je commencerai par la situation budgétaire de la Communauté française et les économies annoncées. Il convient, tout d'abord, de contextualiser les données budgétaires. Conformément au rapport, entre 2019 et 2023, les dépenses consacrées par l'ONE aux crèches ont augmenté de 50 % alors que l'inflation a été de 20 %. Cela signifie que le secteur a bénéficié d'un refinancement de 30 % en quatre ans. Ces mêmes moyens ont encore augmenté de 10,9 % entre 2023 et 2024 et de 12,8 % entre 2024 et 2025. Dans ces conditions, la Cour des comptes ne voit pas où se trouvent les économies évoquées. Il est vrai qu'un montant de 102 millions d'euros est épargné en n'appliquant pas la réforme de 1,5 ETP pour sept

enfants, mais il ne s'agit pas d'une réelle économie puisque cette dépense n'existe pas encore. Il s'agit plutôt, à nos yeux, d'une dépense évitée.

Par conséquent, l'inapplication de ce dernier volet de la réforme MILAC n'améliore pas le solde budgétaire de la Communauté française, mais empêche simplement qu'il ne se dégrade davantage. Cette mesure, comme le rappelle le comité d'experts, n'aurait pas conduit à la création de places supplémentaires puisqu'elle était principalement destinée à financer l'extension des plages horaires des crèches.

Au regard des données budgétaires qui nous ont été transmises au début du mois de novembre, il apparaît, comme cela ressort des échanges relatifs à la note budgétaire de l'ONE, que l'ONE a reçu 43 millions d'euros supplémentaires pour financer diverses mesures antérieures restées sans financement et pour créer les places prévues dans le dernier plan Cigogne. Dès lors, la Cour des comptes estime que des économies ne sont pas réalisées à ce stade ; au contraire, elle note une hausse continue des dépenses, à périmètre constant.

Ensuite, permettez-moi de synthétiser mes réponses sur le monitoring, le suivi financier et la collecte d'informations par l'ONE. À cet égard, il convient de distinguer plusieurs volets.

Le premier volet est la connaissance des besoins des parents. En effet, le rapport indique un manque de connaissance des besoins effectifs des parents. Jusqu'à présent, l'ONE se contentait de collecter simplement la demande en nombre de places exprimée par les parents. Toutefois, pour avoir une connaissance fine des besoins et y répondre, l'ONE devrait collecter des informations sur le type et la localisation souhaitée pour les milieux d'accueil. Cette seconde information est fondamentale, car certains parents préfèrent une crèche à proximité de leur lieu de travail et d'autres près du domicile, notamment en fonction des moyens de locomotion dont ils disposent, étant donné qu'il faut déposer et récupérer l'enfant matin et soir. Il faut également savoir s'il y a une préférence pour un accueil par groupes d'âge, si un enfant fait l'objet de demandes spécifiques, si la présence de personnel PMS est nécessaire, s'il faut prendre en charge un handicap, si l'accueil requiert des horaires atypiques, notamment pour les nombreux parents qui travaillent de nuit ou avec des horaires coupés, et cetera. Enfin, il faudrait que l'ONE étudie la faisabilité d'autres solutions, comme un accueil à temps partiel, des plages horaires plus limitées ou une localisation plus lointaine en cas de manque de places à proximité. En somme, il convient de développer une analyse fine pour connaître les besoins des parents. Une enquête est en cours à ce sujet ; ses résultats seront connus au mois de janvier 2026.

Le deuxième volet concerne le monitoring et l'exploitation des données relatives aux crèches en tant que telles. Jusqu'à présent, l'ONE ne disposait pas

d'informations très précises sur les milieux d'accueil, qu'il s'agisse de leur santé financière, des difficultés concrètes auxquelles ils sont confrontés ou des flux de création et de suppression de places. L'analyse n'était pas assez fine, les résultats étant globalisés. L'ONE développe donc actuellement un nouveau système de monitoring articulé autour de quatre axes : la professionnalisation des milieux d'accueil, c'est-à-dire leur fonctionnement, leur personnel et le soutien externe éventuel ; l'accessibilité primaire, ce qui recouvre le type d'offre, la PFP, le type de barème appliqué et les pratiques d'accessibilité secondaire ; la gouvernance du système qui inclut le cadre scientifique, juridique, administratif, financier et humain, ainsi que les aspects liés à la numérisation ; la santé préventive et son caractère individuel ou collectif. Lors des travaux d'audit, la Cour des comptes a constaté que les indicateurs des troisième et quatrième axes prévus dans le nouveau système de monitoring n'avaient pas encore été développés. Elle n'a donc pas été en mesure d'évaluer l'exhaustivité.

À cet égard, je précise que la Cour des comptes réalise habituellement un suivi d'audit dans les deux années suivant la publication du rapport d'audit initial, et ce, afin de vérifier la mise en œuvre des recommandations. Nous ne manquerons donc pas de nous pencher sur le monitoring lors du suivi du rapport d'audit.

Concernant les informations transmises par les milieux d'accueil à l'ONE, il convient de souligner que seules les crèches subventionnées transmettent des informations financières à l'ONE. Jusqu'à présent, ces informations n'ont pas été suffisamment exploitées. Les crèches non subventionnées, quant à elles, ne remettent quasiment pas d'informations à l'ONE. Il est donc difficile pour l'ONE de vérifier que la norme d'encadrement décrétable relative au nombre d'ETP est bien respectée dans les crèches non subventionnées.

Je procède ici à une incise méthodologique. L'infographie qui figure en début de rapport montre la répartition des milieux d'accueil selon leur niveau de financement. Lorsque la Cour des comptes évoque les crèches non subventionnées, il s'agit bien des crèches qui ne reçoivent aucune subvention de la part de l'ONE. À l'inverse, l'ONE considère que les crèches qui reçoivent un financement pour le poste de direction sont non subventionnées. Il y avait là une ambiguïté qu'il était nécessaire de lever.

Si la situation financière des crèches n'est pas analysée par l'ONE, il n'est pas possible de comprendre précisément les raisons qui ont mené à la perte de places ni d'apporter en temps voulu un soutien financier ou administratif aux crèches en difficulté. La Cour des comptes recommande que l'ensemble des crèches fournissent des informations financières à l'ONE. En effet, dès lors que l'ONE finance un poste de direction dans presque toutes les crèches, il serait logique que les

directeurs soient en mesure de lui fournir des informations basiques. Nous ne parlons pas ici d'une comptabilité en partie double, mais simplement d'une comptabilité dépenses-recettes. Établir une liste des dépenses et des recettes afin de la fournir à l'ONE ne me semble pas représenter une charge de travail supplémentaire excessive. Au contraire, cette liste permettra peut-être à la nouvelle cellule d'aide d'apporter un soutien sur mesure et plus pertinent aux directeurs.

L'audit a identifié plusieurs faiblesses, énumérées à la page 18 du rapport, dans les bases de données de l'ONE. Les dates de création de certaines crèches sont notamment incohérentes. Il y a aussi des divergences entre applications. Certaines informations ne sont pas identiques entre les différents outils de gestion. Un travail d'harmonisation des données doit donc être réalisé. Je relève aussi l'absence de clé unique pour identifier un milieu d'accueil, ce qui entraîne parfois la comptabilisation de destructions ou de créations de places lors de la simple transformation d'un milieu d'accueil existant. Ce problème complique l'analyse fine de la réalité sur le terrain.

À la page 19, le rapport met également en évidence l'absence d'un inventaire de toutes les informations détenues par l'ONE, ce qui empêche une analyse suffisamment fine des réalités du secteur. C'est la raison pour laquelle la Cour des comptes a recommandé à l'ONE de se doter d'une stratégie de collecte et de traitement de toutes les données en sa possession, et ce, afin d'acquérir une connaissance précise des besoins et des difficultés des milieux d'accueil.

Le rapport évoque largement les plans Cigogne et le système d'appels à projets. L'appel à projets a évidemment le mérite de la transparence puisque tous les porteurs de projet sont sur un pied d'égalité. Dès lors, il est possible de comparer les projets et de sélectionner les meilleurs d'entre eux. Néanmoins, ce système présente également des inconvénients. Les appels à projets se font à intervalles plus ou moins réguliers et plusieurs années s'écoulent parfois entre un appel à projets et le suivant. Cela incite certains porteurs de projet à déposer un projet qui n'est pas encore tout à fait abouti et qui sera parfois abandonné. C'est particulièrement regrettable lorsque les objectifs de couverture ne sont pas encore atteints. De manière générale, tout abandon de projet est une perte de temps pour l'ONE et, in fine, réduit le nombre de places créées.

Par le passé, ces appels à projets n'étaient pas pilotés correctement, ce qui entraînait des retards d'exécution et des chevauchements entre plans successifs, si bien que l'ONE n'était plus en mesure de jauger les résultats de chaque plan pris individuellement. En revanche, depuis le dernier appel à projets, l'ONE s'est doté d'un système de suivi plus détaillé de chaque projet et a adopté une approche plus réactive. Celle-ci consiste à réattribuer

immédiatement les places pour des projets abandonnés. Comme le soulignait l'une des intervenantes, l'ONE accepte dorénavant d'emblée un plus grand nombre de places que celui projeté au départ afin d'anticiper les abandons en cours de route. C'est une très bonne pratique puisque l'objectif poursuivi est d'arriver à créer un maximum de places au cours de la législature.

Ce système d'appels à projets présentait une certaine rigidité. Tant la DPR que la DPC annoncent la mise en œuvre d'un système de droits de tirage. Au moment de la finalisation du rapport d'audit, la Cour des comptes ne disposait pas d'élément sur la mise en œuvre pratique de ce système. A priori, c'est une bonne initiative dans la mesure où les appels à projets ont largement montré leurs limites en ce qui concerne la méthode.

Ensuite, bon nombre de vos questions, Mesdames les Députées, concernaient le suivi et les motifs de fermeture de places. À ce sujet, il n'existait pas, jusqu'à la fin du mois de juin 2023, de statistiques suffisamment complètes et fiables sur l'évolution du nombre de places. Depuis lors, l'ONE a une vue plus fine au sujet des ouvertures, fermetures, augmentation des capacités et transformations des milieux d'accueil. Les rapports sont réalisés tous les trois mois, alors qu'ils étaient globaux et annuels auparavant. Néanmoins, dans le cadre de ce suivi, quelques problèmes persistent. Ainsi, il n'existe pas encore de clé unique pour identifier les milieux d'accueil et les motifs de fermeture demeurent encore mal connus. Pour un certain nombre de milieux d'accueil, certains champs restent incomplets ou un motif « autre » est indiqué. Ce manque d'informations précises mine les capacités d'analyse de l'ONE sur ces matières. C'est regrettable.

Eu égard à la viabilité financière, un bilan financier est effectivement sollicité lors de la demande d'autorisation d'activité. Cela étant, jusqu'à présent, ces informations étaient inexploitées. Lors du bilan de fonctionnement quinquennal, ce plan financier n'était plus vraiment exigé ou utilisé. Par conséquent, il serait utile de collecter ces informations financières sur une base annuelle pour que la cellule d'aide fournisse un accompagnement proactif.

En outre, les milieux d'accueil sont confrontés à des réalités très différentes en fonction de leur localisation. Certaines communes mettent à disposition des locaux gratuitement ; d'autres crèches sont locataires. Cette donnée change la structure du coût, alors que le subventionnement de l'ONE, lui, est forfaitaire. S'il tient en effet compte du nombre d'enfants, par exemple, il ne tient pas suffisamment compte des charges supportées par un autre pouvoir organisateur – qu'il s'agisse d'une commune, d'une province ou du secteur privé. Le coût dépend vraiment des spécificités locales et l'ONE manque véritablement d'informations à ce sujet.

Peut-être faudrait-il envisager une réforme plus globale du système. La Cour des comptes ne se prononce pas sur l'opportunité des mesures. Elle ne fait que constater l'existant et vérifier que les objectifs qui sont annoncés par la politique publique sont effectivement mis en œuvre, et s'ils le sont de manière efficace, efficiente et économe. Cependant, la Cour des comptes ne se prononce jamais sur le fait de savoir si une politique est souhaitable ; ce n'est pas son rôle. Partant, elle s'abstient aussi de formuler des remarques très opérationnelles. Nous pouvons donner des indications sur ce qui nous semble être de bonnes pratiques, mais nous n'allons jamais statuer sur le prix qu'il faut appliquer ou sur ce qu'il faut rendre gratuit. En d'autres termes, la Cour des comptes ne se prononce pas sur l'opportunité des mesures, car il s'agit avant tout de choix politiques.

En outre, comme le rapport l'a mis en évidence, il est certain qu'il y a des arbitrages à faire au vu de la situation budgétaire de la Communauté française et que différents objectifs semblent concurrents, pour ne pas dire difficilement conciliables. Plus les crèches sont financièrement accessibles, plus cela coûtera cher aux pouvoirs publics qui doivent dès lors suppléer. Il faut donc manier cet outil et cet objectif avec beaucoup de précaution et de prudence. Par ailleurs, au cours des précédentes années, l'accent avait été mis sur la revalorisation du métier. Le rapport mentionne un montant : le passage au contrat salarié a coûté 20 000 euros par accueillante conventionnée. À nouveau, nous parlons du résultat d'un choix politique, et la Cour des comptes n'a pas à se prononcer sur l'opportunité de ce choix. Toutes ces contraintes mises bout à bout, la situation devient évidemment très difficile dans le contexte budgétaire que connaît la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je vous présente mes excuses pour cette parenthèse. Je tâcherai de revenir à des questions plus ponctuelles relatives aux coûts de la réforme, mais peut-être y avait-il là une difficulté ou une ambiguïté à lever. Le rapport portait sur la Région wallonne et non sur la Région bruxelloise. Par extension, il ne porte donc pas sur l'ensemble de la Communauté française.

Il y avait des arguments en faveur des deux options, mais le choix qui a été retenu a donc été de scinder l'audit et de ne se concentrer que sur la Région wallonne dans un premier temps. L'équipe d'audit a en effet estimé que les deux terrains étaient vraiment différents, du point de vue tant des mécanismes de soutien que des critères de sélection. La Région bruxelloise a la particularité de disposer, sur son territoire, de milieux d'accueil qui relèvent de la compétence tant de la Communauté française que de la Commission communautaire commune et de la Communauté flamande.

Vous m'avez interrogé au sujet des pratiques en vigueur à l'étranger, mais penchons-nous déjà sur la

situation à Bruxelles. La Communauté flamande a une norme d'un ETP pour neuf enfants. Il y aurait toutefois un projet d'alignement sur la norme d'un ETP pour sept enfants. Jusqu'à présent, il s'agissait de la norme en vigueur en Communauté flamande. Pour un budget donné, cela a ouvert un nombre de places plus important. En effet, moins la norme d'encadrement est stricte, plus un grand nombre d'enfants peuvent être accueillis. Je rappelle que la Cour des comptes ne se prononce pas sur l'opportunité de cette norme. Elle compare cette norme avec des systèmes étrangers sans toutefois plaider pour une réplique ou affirmer qu'ils sont exempts de failles ou de difficultés. En Allemagne, pour les enfants de plus d'un an, la norme est d'un ETP pour huit enfants ; en France, pour les enfants qui marchent, c'est un ETP pour huit enfants et un ETP pour cinq enfants qui ne marchent pas encore. Cette piste de réflexion entend moduler la norme d'encadrement en fonction de l'âge de l'enfant ou de son degré d'autonomie, au risque de compliquer la gestion des milieux d'accueil. Ceci ne figure pas dans le rapport d'audit, mais je tenais à vous en faire part.

J'en viens à la coordination des différents niveaux de pouvoir. La Région wallonne finance les infrastructures ; la Communauté française finance le personnel y travaillant. Il y a donc une nécessité de coordination, car la question centrale n'est autre que d'assurer un lien entre les lieux où se situent les besoins et ceux où sortiront de terre les nouvelles structures d'accueil. Il faut tenir compte des bassins de vie dans lesquels des crèches disparaissent afin de répondre de manière adéquate à la création de places. Les deux entités doivent donc mener des réflexions conjointes sur la localisation des milieux d'accueil.

La Cour des comptes a pris connaissance de la DPC et de la DPR ainsi que des différentes questions et interpellations adressées à la ministre en commission. La ministre a annoncé une série de nouvelles initiatives et de formes d'accueil alternatives. Dans la situation actuelle, tout est bon à prendre au vu de la difficulté à créer de nouveaux milieux d'accueil. Nous avons fait référence à la question des titres-services et d'accueil entre les parents. Cela étant, cela vaut vraiment la peine que cette *task force* poursuive sa réflexion afin de trouver des pistes innovantes permettant de soulager les besoins, encore importants, du secteur. Le comité d'experts qui a rendu son rapport en septembre dernier estimait que 16 000 places devaient être créées pour répondre aux besoins à l'échelle de la Communauté française. L'effort à fournir est donc encore important.

En ce qui concerne la méthodologie du rapport, les chiffres présentés ne concernent a priori que la Région wallonne, comme précisé dans les tableaux. Au tableau n° 19, page 52, nous avons tenté de présenter le total des mesures et réformes adoptées au cours de la législature précédente. Elles aboutissent à une estimation totale de 137,8 millions d'euros pour la Région wallonne. Dans ce montant, rien que pour la réforme MILAC, la Cour

des comptes a estimé, sans assimilation de capacité, le coût à 61,7 millions d'euros pour la Région wallonne. En y ajoutant l'assimilation de capacité, cela représente un coût de 11,7 millions d'euros pour la Région wallonne. En appliquant une règle de trois, il faut 103 millions d'euros à l'échelle de la Communauté française, ce qui est proche des estimations du comité d'experts et des chiffres retenus par le Gouvernement à l'issue du conclave budgétaire.

Pour revenir sur les places perdues dernièrement, il a bien fallu clôturer l'audit à un moment donné. Depuis, la Cour n'a pas pu vérifier ou collecter des informations après la phase contradictoire de l'audit. En résumé, une bonne partie de l'année 2024 et 2025 n'a pas réellement été intégrée dans les données du rapport. Cependant, sur la fiche qui a été préparée à cet effet, au cours de 2024, 2 685 places ont été perdues et 2 288 places ont été créées rien qu'en Région wallonne. Cela représente une perte nette de 332 places rien que pour 2024. En projetant ces données à l'horizon de la législature, cela représente à peu près 1 500 places supplémentaires à créer par rapport à ce qui est déjà prévu actuellement ou bien est en projet.

Il est vrai que, pour la PFP, il est à nouveau question de mutualiser les ressources des crèches, mais ce n'est pas certain. La Cour des comptes ne dispose pas d'informations spécifiques sur la manière dont s'organisera ce nouveau système. Il est très difficile, à l'heure actuelle, de se prononcer sur l'impact de ce nouveau système de mutualisation sur les parents et sur les crèches. Néanmoins, nous ne manquerons pas de suivre les recommandations et nous analyserons cet aspect lors du suivi de l'audit.

Concernant les économies relatives aux subventions, nous avons effectivement pris connaissance des documents budgétaires de l'ONE et des discussions qui ont déjà eu lieu. La note budgétaire de l'ONE reprend en détail, à la page 35, les économies annoncées pour 2026 à hauteur de 7 millions d'euros et qui concernent le programme 2, c'est-à-dire l'accueil en crèche, à raison de 5 millions d'euros. D'une part, l'ONE bénéficiera d'une augmentation de sa dotation de 43 millions d'euros et, d'autre part, une économie de 7 millions d'euros est annoncée sur toute une série de subventions. Nous disposons ici d'une liste d'une trentaine de subventions qui seront concernées par ces économies.

La Cour des comptes estime qu'il devrait être possible sur un budget de l'ONE qui dépasse 800 millions d'euros de dégager des économies qui permettraient de ne pas avoir d'incidence sur ces subventions destinées aux milieux d'accueil. Je ne me prononce ni sur l'avenir ni sur les éventuelles autres économies, mais l'absorption de ces 5 millions d'euros sur un budget d'environ 800 millions d'euros devrait être réalisable.

Je pense avoir répondu à l'ensemble des questions, mais si, malgré tout, j'avais oublié certains éléments, n'hésitez pas à m'interpeller à nouveau.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Comme le rapport de la Cour des comptes ne sollicitait pas ma présence, je n'avais pas prévu d'être ici aujourd'hui. Cela ne signifie pas que je ne suis pas attentive à vos conclusions, Monsieur Hubert, que j'ai lues avec beaucoup d'attention. Je vous remercie pour tout le travail réalisé.

Au regard de la tournure des échanges de ce matin, je ne pouvais pas rester dans l'ombre. S'agissant des économies qui sont demandées au secteur de l'accueil en 2026, il est question d'une non-indexation des subventions, ce qui représente 1,2 % des montants octroyés actuellement, soit un peu plus de 5 millions d'euros pour le secteur de l'accueil.

Je ne voudrais pas non plus que mon absence soit interprétée comme un désintérêt pour le secteur de l'accueil de l'enfance, en particulier pour vous, Mesdames, qui êtes accueillantes et qui vous êtes déplacées ce matin pour faire passer un message. Votre profession implique énormément ; je connais les compétences nécessaires pour l'exercer ainsi que toute l'énergie qu'elle mobilise. J'ai un immense respect pour votre travail et j'entends le message que vous avez transmis aujourd'hui.

Bien avant la tournure des débats de ce matin, j'avais prévu de rencontrer le secteur ce vendredi, à sa demande. J'espère que, lors de cette réunion de travail, nous pourrons ensemble envisager toutes les questions et envisager la manière d'y répondre au mieux.

Pour le solde et pour toutes les questions posées par les parlementaires, je vous renvoie aux travaux budgétaires que nous mènerons ici, en commission, dans une quinzaine de jours, et qui constitueront l'occasion d'échanges sur les points particuliers qui ont été soulevés ce matin. Ce n'est pas l'endroit, aujourd'hui, pour apporter des réponses.

Je voudrais également remercier la Cour des comptes pour ses enseignements utiles et précieux qui portent sur une période passée. Nous devons veiller à rendre l'ONE plus agile. L'élément que vous soulignez concernant les indicateurs doit effectivement nous alerter, Monsieur Hubert. Pareils repères doivent permettre à l'ONE de disposer d'une véritable cellule de veille, capable d'apporter les réponses les plus adéquates, lesquelles ne doivent jamais être uniformisées en fonction des territoires. C'est un aspect important sur lequel nous devons travailler.

Vous mettez en avant le manque de places qui est évident. Je ne conteste pas un tel état de fait ; nous y travaillons. Vous évoquez également le manque de pilotage, le déficit et les coûts énormes que cela implique pour les pouvoirs publics. Or le contexte budgétaire est bien réel. Nous devons nous positionner en fonction de celui-ci et apporter les meilleures réponses possibles.

Je ne ferme pas les yeux sur les difficultés dont le secteur nous a fait part, j'en suis bien consciente et j'entends l'appel qui est lancé aujourd'hui. Je tiens à profiter de cette occasion pour rappeler toute une série d'actions qui ont déjà été déployées lors de la présente législature, notamment à travers ma double casquette ministérielle, puisque vous avez insisté sur l'importance de coordonner les deux dynamiques, régionale et de la Fédération Wallonie-Wallonie-Bruxelles.

Différents outils et montants ont été mobilisés par les Gouvernements, notamment wallon, pour déployer et permettre la concrétisation des places prévues dans le cadre des plans Équilibre et Cigogne +5200 puisque les porteurs de projets nous ont alertés sur le fait que, sans augmentation de la subvention, les places risquaient d'être perdues. Il est important de ne pas perdre de places ; en ce sens, la semaine passée, le Gouvernement wallon a mobilisé des budgets pour permettre la rénovation des crèches et éviter la fermeture de 1 200 places. Je tiens également à indiquer que, dans le cadre des travaux liés à la réforme des points APE, nous avons veillé à exempter les points liés au secteur de l'enfance.

Concernant la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ONE, nous avons entendu l'appel lancé par le secteur concernant les milieux d'accueil non subventionnés ; raison pour laquelle nous avons débloqué un montant de 200 euros par place et par an. Nous avons également avancé dans le déploiement et l'octroi des montants liés aux accords du secteur non marchand.

Il convient également d'étudier comment travailler demain à une meilleure viabilité des milieux d'accueil. Nous devons réfléchir à des modèles innovants. C'est d'ailleurs le but de l'étude lancée à travers Wallonie Santé afin que nous puissions intégrer de nouvelles alternatives dans le cadre des futurs appels à projets. Par ailleurs, il n'entre pas dans mes intentions de travailler sans le secteur. C'est pourquoi tous les éléments innovants qui ressortiront de l'étude Wallonie Santé et qui nous seront proposés seront discutés dans le cadre de la *task force* regroupant les représentants des pouvoirs organisateurs, les syndicats, l'ONE et le Service public de Wallonie Intérieur et Action sociale. J'ai en effet la ferme volonté de débattre en permanence avec le secteur sur les outils et modèles qui nous seront proposés.

Je tiens donc à faire passer le message que notre action n'est bien entendu pas terminée : le travail se

poursuit. Je réitère la volonté des Gouvernements de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles de s'engager dans l'accueil de l'enfance. Cela reste une priorité, et il n'est pas dans nos intentions de réaliser ce travail sans l'appui et la concertation avec le secteur.

Pour le reste, deux rendez-vous sont au programme : d'une part, la réunion dans 15 jours de la Commission de l'enfance lors de laquelle j'aurai l'occasion de répondre aux points qui ont été soulevés ce matin et, d'autre part, la réunion en décembre lors de laquelle nous présenterons au Parlement une note d'intention sur le futur contrat de gestion de l'ONE. Ce contrat est une étape importante pour écrire l'histoire de demain et les réponses à apporter aux milieux d'accueil. Ce sera aussi l'occasion d'un moment d'échange et de débat entre nous.

M. le Président. – La parole est à Mme Revelo Paredes.

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Monsieur Hubert, je veux d'abord vous remercier pour vos réponses. Je voudrais réagir à quelques-unes d'entre elles ; non pas pour critiquer ce que vous venez de dire, mais pour amener une vision politique.

D'abord, concernant l'abandon de la norme d'encadrement de 1,5 ETP par sept enfants, vous expliquez qu'il ne s'agit pas d'une économie, mais d'une non-dépense. Franchement, j'ai du mal à comprendre en quoi cette nuance change quelque chose pour le secteur qui ne reçoit tout simplement pas les moyens promis. Je le comprends encore moins compte tenu du fait que les travailleuses n'auront pas les collègues supplémentaires à leurs côtés dont elles ont absolument besoin. Je vous accorde certes que les moyens de l'ONE ont été augmentés ces dernières années, mais vous ne parlez pas des missions liées à l'augmentation des financements.

Dans votre chef, il est normal de ne pas commenter l'opportunité politique de cette mesure de norme d'encadrement. Ce n'est pas votre rôle. En revanche, c'est le mien de rappeler pourquoi ces moyens sont nécessaires et pourquoi il faut encore investir dans la petite enfance. En tant qu'ancienne puéricultrice, je peux vous dire que les crèches ne sont pas riches. Je vois que nous sommes d'accord sur ce point.

Je l'ai encore répété aujourd'hui : les puéricultrices sont particulièrement mal payées. Elles n'ont pas les moyens pour acheter du matériel ergonomique, pour acheter des jouets pour les enfants, pour remplacer les puéricultrices malades, pour participer aux formations disponibles pour tout le monde, et cetera.

Vous évoquez des normes d'encadrement en France, en Allemagne et en Flandre avec un ETP pour neuf enfants. La situation dans ces pays est bien connue. J'ai moi-même discuté avec une députée flamande. C'est alarmant, soyons clairs. Ces pays permettent d'ouvrir

plus de places, certes, mais la qualité de l'accueil en pâtit. C'est un vrai danger ! Pour rappel, il y a eu des drames en Flandre, comme le décès d'un enfant. J'ignore si la comparaison entre les normes tient. En Flandre, les parents, les puéricultrices et les directions des milieux d'accueil se sont unis pour élaborer un plan d'investissement pour l'enfance.

Madame Fafchamps, vous affirmez que mon discours est alarmiste. Je sais que vous aimez bien critiquer le PTB sans trop réfléchir. Le PTB ne tient pas des discours alarmistes. Notre position repose sur des statistiques divulguées par la presse. Certaines associations, qui sont reconnues par l'ONE et qui rassemblent les acteurs du secteur, alertent les autorités. Le PTB n'est pas alarmiste. Les acteurs du secteur et les fédérations de pouvoirs organisateurs lancent des alertes. Ces personnes agissent. Elles sont ici parce que la situation est très préoccupante, alors qu'elles ont beaucoup de travail. Malgré cela, le secteur de la petite enfance est présent. Ce n'est pas le PTB qui est alarmiste et qui tire la sonnette d'alarme. Ce sont aussi les acteurs du secteur qui nous avertissent.

C'est votre Gouvernement qui est dangereux parce que les annonces qu'il fait sont très graves. Décider de jeter à la poubelle la norme d'encadrement de 1,5 ETP pour sept enfants, alors que les travailleuses sont déjà épuisées, c'est alarmant ! C'est votre Gouvernement qui coupe dans les budgets, affaiblit les secteurs et met en danger la qualité de l'accueil. Encore une fois, vous faites comme si rien n'allait se passer, comme si tout allait bien, comme si les décisions de votre Gouvernement n'avaient aucun impact. Vous êtes dans le déni total, alors que la situation que le secteur de la petite enfance vit actuellement est terrible.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, je ne voudrais pas qu'il y ait de quiproquo quant aux remarques au sujet de votre absence ce matin. Je reconnais que votre présence n'était pas obligatoire, mais elle n'en est pas moins dommage, car cela nous aurait permis de vous interpeller devant des membres du secteur. Je n'ai d'ailleurs pas retiré mes questions en me disant que je pourrais les redéposer ultérieurement, éventuellement par écrit pour éviter d'alourdir nos prochaines réunions, le sujet ayant déjà été développé ici. Je pourrais également les joindre au débat budgétaire.

Du reste, je remercie la Cour des comptes, en particulier vous, Monsieur Hubert, pour l'ensemble des réponses que vous avez fournies à mon groupe. Elles nous permettront de poursuivre le travail parlementaire.

Je voudrais tout de même revenir sur le suivi d'audit, car j'aimerais savoir s'il est bien prévu pour la Région de Bruxelles-Capitale. Vous avez aussi annoncé un audit de suivi concernant le rapport. Je voudrais

savoir s'il est déjà en cours et quand il sera clôturé. Mon groupe et moi-même serions intéressés d'obtenir ces informations.

Je profite également de ma réplique pour rappeler à mes collègues de la majorité que, durant la législature précédente, nous n'avons pas manqué, même si nous étions dans la majorité, d'interroger la précédente ministre à plusieurs reprises lors de chaque réunion de commission. Mme Linard peut d'ailleurs en témoigner. Nous n'étions pas muets face aux difficultés des acteurs du secteur. Il est utile, nécessaire et même indispensable de le dire, car je ne voudrais pas que certains accusent le groupe PS de se sentir soudainement investi d'une mission divine, alors que nous étions déjà extrêmement attentifs à cette problématique. Nous voulons continuer à défendre les travailleuses – ce sont principalement des femmes –, car c'est notre mission. Cela concerne aussi les enfants et les parents, particulièrement en ce qui concerne les familles monoparentales.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Je tiens également à vous remercier, Monsieur Hubert, ainsi que vos collègues de la Cour des comptes pour votre rapport. Si mes informations sont bonnes, cette analyse émane de votre propre initiative. Le secteur nécessitait effectivement que nous prenions de la hauteur pour déterminer les difficultés auxquelles il fait face. Toutes vos remarques et recommandations nous seront très utiles pour élaborer le prochain contrat de gestion. J'ai également noté la clause de rendez-vous dans deux ans pour analyser les résultats du travail qui aura été effectué.

Parmi les éléments que vous avez soulignés, je retiens la coordination entre les différents niveaux de pouvoir. En effet, durant la précédente législature, nous avons constaté que cela posait quelques problèmes de collaboration entre les ministres, notamment lorsqu'ils appartiennent à des partis politiques différents. En l'occurrence, la double casquette ministérielle permet d'espérer un meilleur fonctionnement.

Quant à la *task force* que vous avez créée, Madame la Ministre, j'ai déjà dit à plusieurs reprises, dans le cadre de la Commission de l'enfance, tout le bien que j'en pensais. Sa mission d'étude des modèles innovants et son apport de créativité devraient permettre au secteur de se réinventer.

Contrairement à ce que prétendent certains, nous ne sommes pas dans le déni. Nous sommes bien conscients des difficultés, comme le prouvent mes fréquentes interventions à ce sujet, tant au Parlement de Wallonie qu'ici. Je sais que le secteur est en grande difficulté et qu'il existe des solutions, mais il faut les aborder de manière pragmatique, en tenant compte du contexte actuel. Il ne sert à rien de semer la peur et d'insister sur

des chiffres qui ne sont pas toujours interprétés de la bonne manière. Cela n'apporte rien au débat.

En dernier lieu, je souhaiterais revenir sur l'aspect budgétaire du rapport de la Cour des comptes.

Vous avez répondu à quelques questions à ce sujet, Monsieur Hubert, mais la confection du budget 2026 sera l'occasion d'y revenir en long et en large, notamment lors de la prochaine réunion de la Commission de l'enfance.

Nous pourrions également nous pencher sur le secteur de la petite enfance lors de l'élaboration du contrat de gestion ; la note d'intention du Gouvernement arrivera le mois prochain, ce qui est une bonne chose. Ce sera la première fois que le Parlement aura l'occasion d'explorer ce contrat de gestion à un tel niveau de détail, de rencontrer des acteurs de terrain et de dialoguer avec les opérateurs pour que ce contrat soit aussi pragmatique que possible. C'est un élément positif qui nous réjouit.

Enfin, nous serons bien présents pour analyser les résultats de la *task force* et mener minutieusement notre travail.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur Hubert, pour les réponses à mes nombreuses questions. C'est toujours éclairant d'explorer les données que vous partagez. Votre recommandation d'aller plus loin dans le monitoring est très judicieuse et devra être appliquée par la suite. Cela permettra d'améliorer encore le pilotage des politiques publiques dans le domaine de l'enfance.

Il ne faut pas oublier – je ne dis pas que c'est ce que vous faites, loin de là – que, derrière les statistiques, il y a des humains. Il y a des travailleurs, et beaucoup de travailleuses, dans le secteur de l'enfance. Au-delà du pilotage de l'outil, nous devons être attentifs aux mesures que nous prenons pour que tous ces professionnels puissent continuer à travailler correctement à l'avenir.

Parmi les humains, il y a aussi les enfants. Votre rapport le dit : une des missions fondamentales de l'accueil de l'enfance est de lutter contre les inégalités sociales et la pauvreté infantile. Il est important de ne pas perdre cette mission de vue à côté d'autres missions.

Je prendrai probablement le contrepied de l'intervention de Mme Durenne. Pour le groupe Ecolo, le fait d'offrir des places d'accueil aux familles est une responsabilité collective. Cette responsabilité ne peut pas, ne fût-ce qu'en partie, être mise sur les épaules des familles.

Je n'ai absolument rien contre la recherche de modèles d'accueil innovants. Il est intéressant

d'explorer des pistes. Néanmoins, pour prendre un exemple, la piste des titres-services reporte inévitablement une partie des coûts sur les épaules des familles. De plus, seules certaines familles y ont accès, vu le coût. Si le Gouvernement trouve des solutions innovantes, il devra bien prendre garde à ne pas définancer un secteur nécessitant une responsabilité collective.

Comme je l'ai déjà indiqué dans notre Parlement et au Parlement de Wallonie, nous ne pouvons pas considérer que la gestion financière d'une politique ou d'une entité publique, qui implique une responsabilité collective, est similaire à celle d'une famille. Un désinvestissement dans l'enfance entraînera des coûts 10 fois plus élevés dans d'autres politiques qu'il faudra financer ensuite.

Il faut également faire preuve d'honnêteté intellectuelle quant au nombre de places créées ou perdues, quelles que soient les législatures. La création et les pertes de places s'inscrivent dans un continuum. Comme indiqué dans le rapport, les pertes de places concernent particulièrement certains types de milieux d'accueil et non les milieux subventionnés, jusqu'à présent. Lorsque trop peu de places sont créées, les pertes l'emportent. L'attitude consistant à pointer du doigt une législature pour la perte de places relève de la malhonnêteté intellectuelle. En effet, les appels doivent être lancés régulièrement pour créer des places et des mesures doivent être prises pour en perdre le moins possible. Ceux qui réduisent à une législature un résultat qui équivaut à une photographie à un moment donné font preuve de malhonnêteté intellectuelle. Je précise que cette attitude n'est en aucun cas celle de la Cour des comptes.

Par ailleurs, je reviens sur les propos de Mme Azghoud. La crèche Les P'tits Soleils est une crèche subventionnée de niveau 2 totalement classique comptant des points APE. L'équipe de cette crèche effectue d'ailleurs un travail remarquable. Cependant, le pouvoir organisateur ne relève pas des pouvoirs publics puisqu'il s'agit d'une ASBL créée par un entrepreneur. S'agissant des modèles innovants, il faut poursuivre la recherche et explorer les possibilités, mais la crèche en question est totalement classique et subventionnée par un appel dans le cadre du plan Cigogne.

Monsieur Hubert, vous avez indiqué que les directions, qui sont présentes dans la plupart des réseaux collectifs vu la réforme MILAC, devraient être à même de mener des plans financiers. Ce n'est sans doute pas le cas pour les accueillantes à domicile. Même si elles participent à un service d'accueil de l'enfant, elles ne disposent pas des mêmes ressources. Il faut analyser si ces accueillantes font l'objet d'une même demande par rapport au plan financier. Il faudrait peut-être, si nécessaire, leur fournir une aide. En outre, le financement des services d'accueil d'enfants sera réduit durant la législature actuelle.

L'absentéisme au sein des milieux d'accueil est, selon moi, un phénomène qui mériterait d'être analysé de manière qualitative. Il serait particulièrement intéressant de savoir pourquoi des femmes – puisqu'il s'agit principalement de femmes – se retrouvent épuisées ou en congé maladie et de comprendre pourquoi le taux d'absentéisme est moindre dans certains milieux d'accueil. Durant la précédente législature, j'ai suivi une première hypothèse, qui n'est pas scientifique : dans tous les milieux d'accueil qui menaient des projets supplémentaires – projets culturels, projets d'accueil d'enfants à besoins spécifiques, et cetera –, le taux d'absentéisme était moindre, justement parce que l'équipe était occupée dans ces activités s'ajoutant au travail quotidien d'encadrement des petits. Il serait intéressant d'analyser de manière plus scientifique dans quelle mesure ces projets permettent de lutter contre l'absentéisme.

Pour ce qui concerne la norme de 1,5 ETP pour sept enfants, j'ai entendu les éléments de comparaison avec d'autres pays et l'idée de moduler cette norme en fonction de l'âge des enfants. Si la position doit évoluer sur cette question, il serait sage de demander aux milieux d'accueil de fournir un avis circonstancié avant d'opérer des changements de manière approximative. Les premiers à connaître les besoins des enfants, ce sont bien évidemment les milieux d'accueil eux-mêmes.

Par ailleurs, vous avez indiqué que la dotation globale de l'ONE sera sans doute capable d'absorber les 7 millions d'euros que le Gouvernement demande à l'ONE de financer lui-même, en quelque sorte, puisque certaines subventions ne sont pas indexées. Je crains que ce ne soit pas si facile, car il ne s'agit pas de la seule économie demandée à l'ONE. Au cours de la présente législature, les montants équivalant à 130 millions d'euros ne seront pas indexés et les moyens de l'ONE alloués à l'informatique en 2026 diminueront d'au moins 3 millions d'euros. La ministre a annoncé que le secteur des crèches serait exempté des réductions de points APE. Toutefois, l'ONE devra, à travers sa dotation, combler la non-indexation de ces points dans le secteur public.

Mon but n'est pas de provoquer une polémique. Je reconnais d'ailleurs que mes chiffres sont sans doute imprécis. Nous pourrions les nuancer plus tard, à la lumière des détails qui me manquent. Néanmoins, j'insiste sur l'ampleur des économies demandées en plus des 7 millions d'euros. Même avec les 43 millions d'euros supplémentaires ajoutés à la dotation, ces 7 millions d'euros seront difficiles à absorber.

Madame la Ministre, vous avez rappelé que la politique de l'enfance est une priorité. Cependant, j'observe un certain définancement dans ce domaine. C'est assez paradoxal.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je remercie tout d’abord la Cour des comptes pour les réponses apportées aux nombreuses questions du jour.

En réaction aux *fake news* proférées par l’opposition, je voudrais dire qu’il faut arrêter de faire peur au secteur. À cet effet, je rappellerai certains éléments importants du rapport de la Cour des comptes et des réponses apportées ce matin.

Premièrement, le rapport de la Cour montre que les dépenses nettes consacrées à l’ONE et relatives à l’accueil de la petite enfance ont augmenté de près de 100 millions d’euros – Mme Linard confirme ce montant – entre 2019 et 2023, enregistrant une évolution de 194,5 millions d’euros à 293,3 millions d’euros. Permettez-moi de partager ces éléments, le PTB n’ayant pas la même lecture que moi. Il est indéniable qu’il s’agit là d’une augmentation significative. Au même titre, nous ne pouvons pas contester que le Gouvernement précédent a considérablement augmenté les moyens.

Deuxièmement, à la suite de la décision prise par le Gouvernement en octobre 2025, un montant de 106 millions d’euros sera épargné par la Fédération Wallonie-Bruxelles en ce qui concerne la norme MILAC. La Cour des comptes a été très claire à ce sujet : les 106 millions d’euros ne constituent absolument pas une économie parce que la mesure n’a pas encore été mise en œuvre. Il n’est pas possible de faire des économies sur une mesure qui n’a pas encore été mise en œuvre ! Il s’agissait donc d’une mesure envisagée dans le futur. Son retrait ne consiste donc pas en une économie, mais une dépense non effectuée. La Cour a rappelé que le comité d’experts avait souligné que les 106 millions d’euros n’auraient pas permis la création d’une seule place supplémentaire en crèche.

Les places encore à créer sont au nombre de 16 000. La clé pour la création de ces places réside dans les normes d’encadrement et dans des modèles innovants. Nous en avons parlé ce matin. À cette occasion, ma collègue, Mme Azghoud, a eu l’occasion de parler des modèles innovants. Je connais bien la crèche Les P’tits Soleils parce qu’elle se situe dans ma circonscription. C’est un établissement que vous et moi avons visité, Madame Linard. C’est un modèle dont nous sommes fiers en Wallonie picarde.

Il faut vraiment aller au bout de la réflexion, sans tabou. Nous devons envisager toutes les solutions possibles, que ce soit avec le secteur privé, les puéricultrices indépendantes ou encore le secteur des titres-services. Tout doit être envisagé aujourd’hui. Pour le groupe MR, l’objectif est clair : il faut plus de places, y compris des places innovantes.

Sachez, Madame la Ministre, que nous partageons votre ambition d’un choc de simplification des

procédures et d’allègement de la charge administrative inhérente aux différentes programmations.

M. le Président. – La parole est à M. Hubert.

M. Olivier Hubert, Conseiller à la Cour des comptes. – La procédure standard veut qu’un suivi des recommandations soit assuré dans les deux années qui suivent la publication du rapport. À l’heure actuelle, la Cour des comptes n’a pas encore procédé à cette analyse, car l’équipe qui s’est occupée de cet audit se consacre à d’autres tâches.

À ce stade, aucun audit sur la situation de l’ONE en Région bruxelloise n’est prévu, mais les constats relevés dans cet audit-ci peuvent être généralisés pour ce qui porte sur le rôle de l’ONE et l’accompagnement des crèches. Pour les estimations financières, il suffit d’appliquer une règle de trois pour estimer les chiffres à l’échelle de la Communauté française qui sont, par ailleurs, disponibles dans les différents budgets. A priori, il n’y a pas de plus-value à réaliser un audit spécifique sur l’ONE et sur les crèches en Région bruxelloise.

À titre d’information, je vous signale que, sur le site internet de la Cour des comptes, vous pouvez consulter l’outil Monitor, où un suivi de toutes les recommandations des audits est consultable. Lorsque le suivi aura été réalisé, il se trouvera sur Monitor et peut-être fera-t-il l’objet d’un article dans les *Cahiers de la Communauté française*.

M. le Président. – La parole est à Mme Revelo Paredes.

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Je ne veux pas polémiquer, mais je voudrais clarifier certains points. Madame Durenne, vous ne parvenez pas à comprendre la situation qui est celle du secteur de la petite enfance. Je suis vraiment triste à l’écoute de vos propos. Je comprends très bien la situation, car j’ai travaillé dans ce secteur. Vous dites qu’il est possible d’ouvrir plus de places tout en diminuant la norme d’encadrement. Dire cela, c’est insulter tout le secteur.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je dois réagir à ces propos, car il y a un fait personnel. En effet, je ne peux pas accepter que le PTB dise que j’insulte le secteur. Je suis bien placée pour en parler, car j’ai été échevine de la Petite Enfance. Ce que vous faites, Madame Revelo Paredes, c’est du populisme à outrance. Vous lancez des *fake news* et vous attisez la peur auprès du secteur.

La ministre vient de bien expliquer les actions qui seront menées. Où allez-vous trouver l’argent, Madame Revelo Paredes ? Avez-vous gagné à l’Euromillions ? La ministre est à l’écoute. Elle travaille avec les opérateurs qu’elle rencontrera d’ailleurs vendredi.

Vous m'insultez en déclarant que j'insulte le secteur. Je le connais très bien, car j'ai été échevine de la Petite Enfance pendant six ans. J'ai également ouvert une crèche où je me rendais tous les jours. Néanmoins, les difficultés financières sont là. Nous devons les assumer et trouver des solutions innovantes.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et aux rapporteuses pour l'élaboration du rapport.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Loubna Azghoud, MR

Mme Valérie Bluge, MR

Mme Véronique Durenne, MR

Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés

M. Eddy Fontaine, Président

M. Olivier Hubert, Conseiller à la Cour des comptes

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice

Mme Bénédicte Linard, Ecolo

Mme Sophie Pécriaux, PS

Mme Marisol Revelo Paredes, PTB

ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
BIM	bénéficiaire de l'intervention majorée
cdH	Centre démocrate humaniste (devenu Les Engagés en mars 2022)
DPC	Déclaration de politique communautaire
DPR	Déclaration de politique régionale
ETP	équivalent temps plein
MILAC	milieux d'accueil
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
PFP	participation financière des parents
PMS	psycho-médico-social (centre)